

**INSTITUT BELGE DES SERVICES POSTAUX
ET DES TÉLÉCOMMUNICATIONS**

I B P T

**Situation du secteur
des communications électroniques
2011**

TABLE DES MATIÈRES

0. Avant-propos	3
1. Contexte du marché	5
1.1. CHIFFRE D’AFFAIRES.....	5
1.2. ARPU TOTAL MOBILE/AN	6
1.3. INVESTISSEMENTS	7
1.4. EMPLOI	8
2. Abonnés	9
2.1. ACCÈS AU RÉSEAU TÉLÉPHONIQUE FIXE	9
2.1.1. Taux de pénétration résidentiel.....	9
2.1.2. Technologies.....	11
2.1.3. Accès voix indirects sur le réseau fixe.....	12
2.2. ACCÈS AUX SERVICES MOBILES.....	13
2.2.1. Abonnés mobiles actifs	13
2.2.2. Situation concurrentielle.....	14
2.3. PORTABILITÉ DES NUMÉROS.....	15
2.3.1. Portabilité des numéros fixes.....	15
2.3.2. Portabilité des numéros mobiles	16
2.4. LARGE BANDE	17
2.4.1. Large bande fixe.....	17
2.4.1.1. Large bande fixe de détail: volume et rapports de marché	17
2.4.1.2. Large bande fixe de détail: débit.....	19
2.4.1.3. Fourniture en gros d'accès à large bande.....	21
2.4.2. La large bande mobile.....	23
2.4.2.1. Couverture 3G.....	23
2.4.2.2. Abonnés large bande mobile.....	23
2.5. OFFRES CONJOINTES	26
2.5.1. Pénétration et composition des offres conjointes.....	26
2.5.2. Offres conjointes comprenant la large bande.....	28
2.5.3. Offres conjointes comprenant la télévision numérique.....	29
3. Utilisation	30
3.1. TÉLÉPHONIE VOCALE FIXE.....	30
3.1.1. Trafic vocal fixe sortant.....	30
3.1.2. Chiffre d'affaires du trafic vocal fixe sortant.....	32
3.1.3. Volume et chiffre d'affaires du trafic vocal entrant sur le réseau fixe.....	33
3.2. TÉLÉPHONIE VOCALE MOBILE.....	33
3.2.1. Trafic vocal mobile sortant.....	33
3.2.2. Trafic vocal mobile entrant.....	35
3.2.3. Revenus générés par le trafic vocal sortant.....	35
3.2.4. Revenus générés par le trafic vocal entrant sur le réseau mobile	37
3.2.5. ARPU voix mobile.....	38
3.3. SMS.....	39
3.3.1. Volume SMS.....	39
3.3.2. Revenus SMS.....	39
3.3.3. ARPU SMS.....	39
3.4. TRAFIC DE DONNÉES MOBILE (SMS NON COMPRIS).....	40
3.4.1. Volume	40
3.4.2. Revenus.....	40
3.4.3. ARPU des données mobiles.....	41
4. Itinérance UE/EEE.....	42
4.1. RÉGULATION	42
4.2. DÉVELOPPEMENT DES TARIFS D’ITINÉRANCE MOYENS.....	43
4.3. VOLUME DES SERVICES D’ITINÉRANCE UE/EEE.....	44
Abréviations utilisées.....	45

0. Avant-propos

Le document « Situation du secteur des communications électroniques 2011 » est établi sur la base de données collectées par l'IBPT auprès d'une sélection représentative d'opérateurs actifs sur le marché des communications électroniques.

Une telle sélection est souhaitable pour des raisons d'efficacité. En vue d'une adéquation efficace entre les moyens mis en œuvre et l'obtention de résultats fiables avec la précision souhaitée, l'IBPT, fort de son expérience avec les acteurs du marché du secteur des communications électroniques, se base sur une sélection représentative d'acteurs du marché. La composition de cette dernière varie en fonction du type de service de communications électroniques et/ou d'indicateur statistique: 11 entreprises pour les indicateurs économiques généraux (chiffre d'affaires et investissements), 15 pour ce qui concerne la téléphonie fixe et 33 pour l'Internet large bande. Les entreprises sélectionnées sont énumérées aux chapitres respectifs.

Les données publiées proviennent de trois enquêtes réalisées par l'IBPT:

- L'enquête annuelle relative au marché des communications électroniques
- L'enquête semestrielle relative à l'Internet large bande réalisée par le Cocom¹
- L'enquête semestrielle en matière d'itinérance internationale réalisée par l'ORECE²

Le respect du délai de réponse aux enquêtes ainsi que la qualité des contributions fournies ont un impact important sur la date de publication et la qualité du document statistique. Afin de garantir cette qualité, l'IBPT fournit des efforts considérables afin de contrôler ces données. Ces contrôles permettent de mettre à jour des rapports manquants, incorrects et incohérents ou d'identifier des données potentiellement erronées. Certaines de ces validations portent sur des relations logiques entre les différents indicateurs. D'autres sont basées sur des comparaisons de données d'enquêtes précédentes ou sur des données provenant d'autres sources telles que des rapports annuels.

Dans le contexte du traitement des données de l'enquête annuelle 2011, l'IBPT a relevé des problèmes de qualité et/ou de délais chez les opérateurs suivants: Belgacom, BT, Telenet, Mobistar, KPN Group Belgium, Verizon Belgium Luxembourg, Numericable, Tecteo.

De plus en plus, l'IBPT constate que les données destinées à un usage réglementaire ne font pas suffisamment contrôlées en interne. Ce qui entraîne un manque de cohérence au fil des ans. Le suivi interne et la continuité en cas de changement de personnel ne sont pas non plus suffisamment garantis: les sources des données fournies les années précédentes deviennent ainsi souvent introuvables. L'IBPT observe également que les efforts suffisants ne sont pas toujours fournis pour adapter les systèmes de rapportage internes aux détails demandés, ce qui rend le respect des obligations statistiques difficile vis-à-vis des instances internationales actives dans le secteur des communications électroniques.

Des imprécisions dans les définitions semblent avoir moins d'impact sur la qualité vu le nombre limité de remarques reçues.

¹ Le Cocom est le « Communications Committee » qui assiste la Commission européenne dans l'exercice de ses pouvoirs exécutifs dans le contexte du cadre réglementaire des télécommunications en Europe.

² L'ORECE est l'Organe des régulateurs européens des communications électroniques institué par le Règlement (CE) n° 1211/2009 du Parlement européen et du Conseil du 25 novembre 2009.

Les problèmes auxquels l'IBPT est confronté au cours du processus de validation ont un impact considérable sur la date de publication du rapport statistique. Seule une meilleure qualité des données fournies et le respect des délais de réponse peuvent garantir à l'avenir une publication plus rapide.

En ce qui concerne les nouvelles enquêtes à lancer, l'IBPT continuera à en évaluer le respect en vue de décider si des décisions ou recours doivent être utilisés pour imposer un meilleur respect.

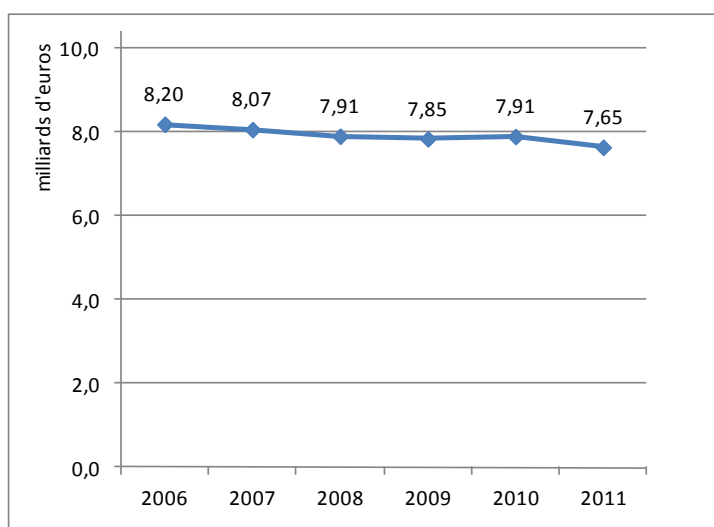
1. Contexte du marché

1.1. Chiffre d'affaires

11 opérateurs³ ont généré en 2011 un chiffre d'affaires de 8,69 milliards d'euros pour les télécoms et la radiodiffusion. 0,94 milliard d'euros peuvent être attribués à la radiodiffusion.

Le secteur des télécommunications fixes et mobiles a vu ses revenus diminuer de 3,3% pour atteindre 7,65 milliards d'euros. Au cours de la période 2006-2011, ces revenus ont chuté de 7%.

Figure 1.1: évolution du chiffre d'affaires global du secteur des télécommunications fixes et mobiles (de détail et de gros)

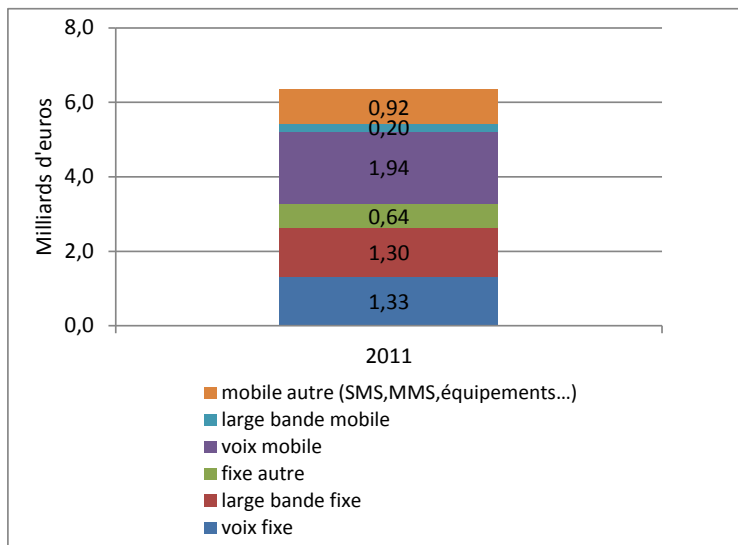


Source: IBPT (opérateurs)

Au niveau du détail, les activités en matière de télécommunications fixes et mobiles ont généré un chiffre d'affaires de 6,34 milliards d'euros. Les revenus provenant des services de télécommunications fixes en constituent la majeure partie. Avec 52% des revenus de détail totaux, ceux-ci s'avèrent plus élevés que les revenus générés par les services de télécommunications mobiles.

³ Belgacom SA, KPN Group Belgium, BT Limited, Colt Telecom, Mobistar Enterprise services, Mobistar, Numéricable, Telenet, Verizon Belgium Luxembourg SA, Brutélé, Tecteo

Figure 1.2: Revenus de détail générés par les télécommunications, par type (2011)

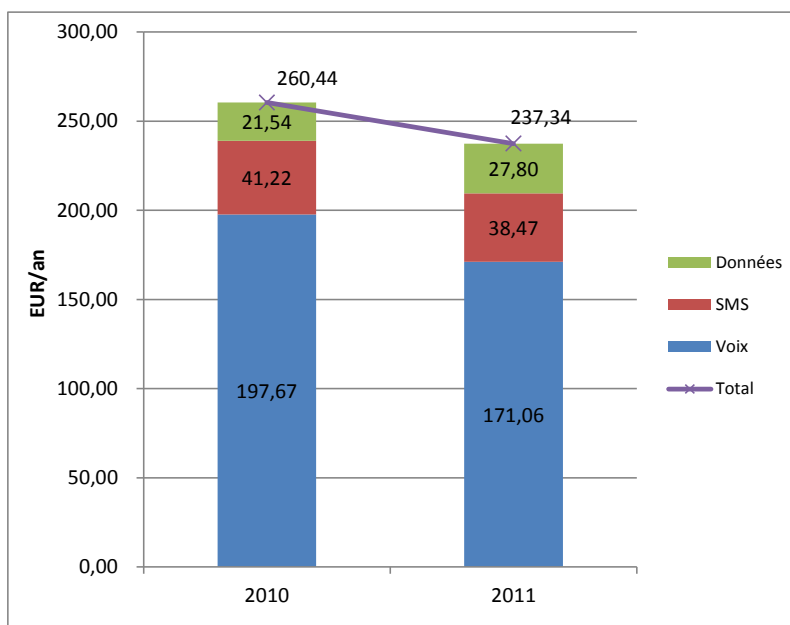


Source: IBPT (opérateurs)

1.2. ARPU total mobile/an

L'ARPU total annuel⁴ du secteur mobile⁵ connaît une baisse de 23 euros et passe de 260 à 237. Cette diminution est la conséquence de la baisse des revenus générés par la voix et les SMS qui n'est pas totalement compensée par la croissance des données mobiles.

Figure 1.3. ARPU total mobile/an



Source: IBPT (opérateurs)

⁴ L'ARPU annuel de détail est défini comme les revenus de détail annuels générés par les communications mobiles (voix, SMS et données) - revenus générés par les équipements non compris - divisés par le nombre moyen de clients mobiles actifs (le nombre de clients mobiles actifs au début et à la fin de l'année divisé par deux, clients MVNO non compris).

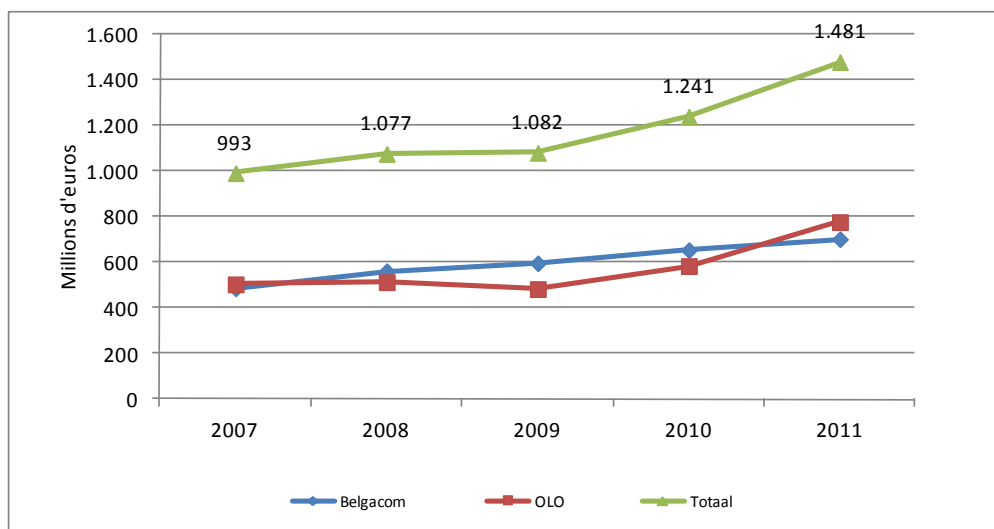
⁵ 3 opérateurs de réseaux mobiles: KPN Group Belgium, Mobistar et Belgacom.

1.3. Investissements

En 2011, les investissements totaux⁶ de 11 opérateurs télécoms en Belgique représentent 1,48 milliards d'euros.

La majeure partie de ces investissements se rapporte au secteur fixe (50,6%). Les investissements sont globalement supérieurs à ceux de l'année 2010 (+19%).

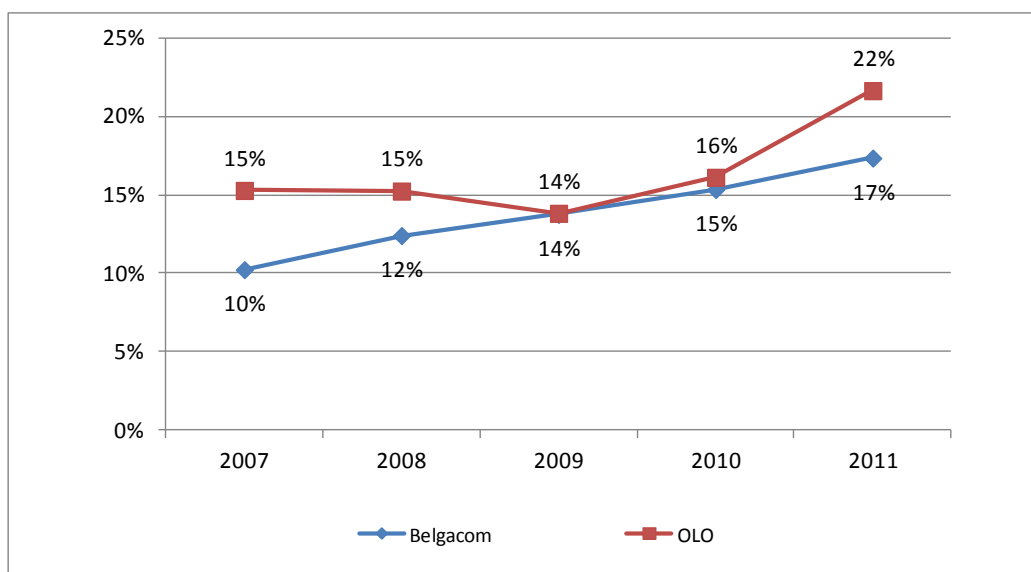
Figure 1.4: Investissements (millions EUR)



Source: IBPT (opérateurs)

En termes absolus, les investissements des opérateurs alternatifs réunis sont supérieurs à ceux de Belgacom SA. Même exprimé en pourcentage du chiffre d'affaires des télécommunications fixes et mobiles, les opérateurs alternatifs ont investi davantage en 2011 que l'opérateur historique.

Figure 1.5: Investissements exprimés en pourcentage du chiffre d'affaires généré par les télécommunications fixes et mobiles.



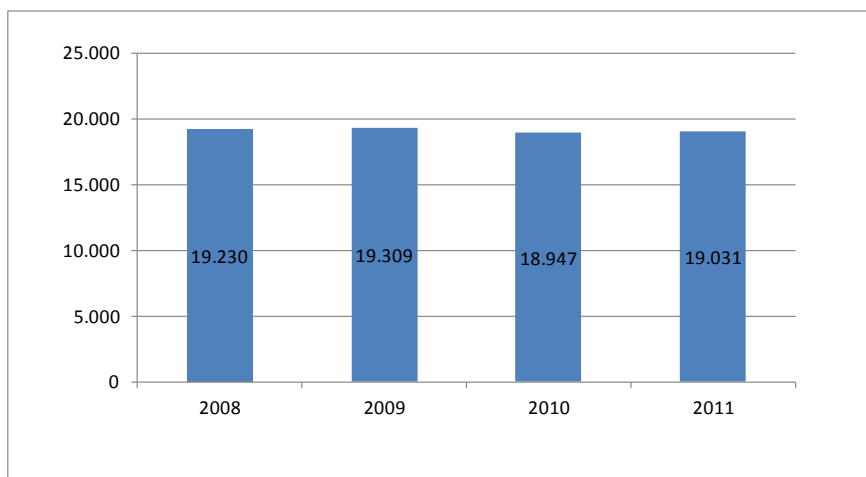
Source: IBPT (opérateurs)

⁶ Les actifs fixes matériels et immatériels hors capitalisation des décodeurs de Telenet S.A.

1.4. Emploi

La diminution du chiffre d'affaires n'a pas entraîné de diminution de l'effectif du personnel. L'emploi a pu être maintenu grâce à une légère hausse de 0,4%. Cette croissance permet d'arriver fin 2011 à un emploi direct total de 19 031 équivalents temps plein (ETP) chez 11 opérateurs.

Figure 1.6: Evolution du personnel (ETP) chez 11 opérateurs télécoms



Source: IBPT (opérateurs)

2. Abonnés

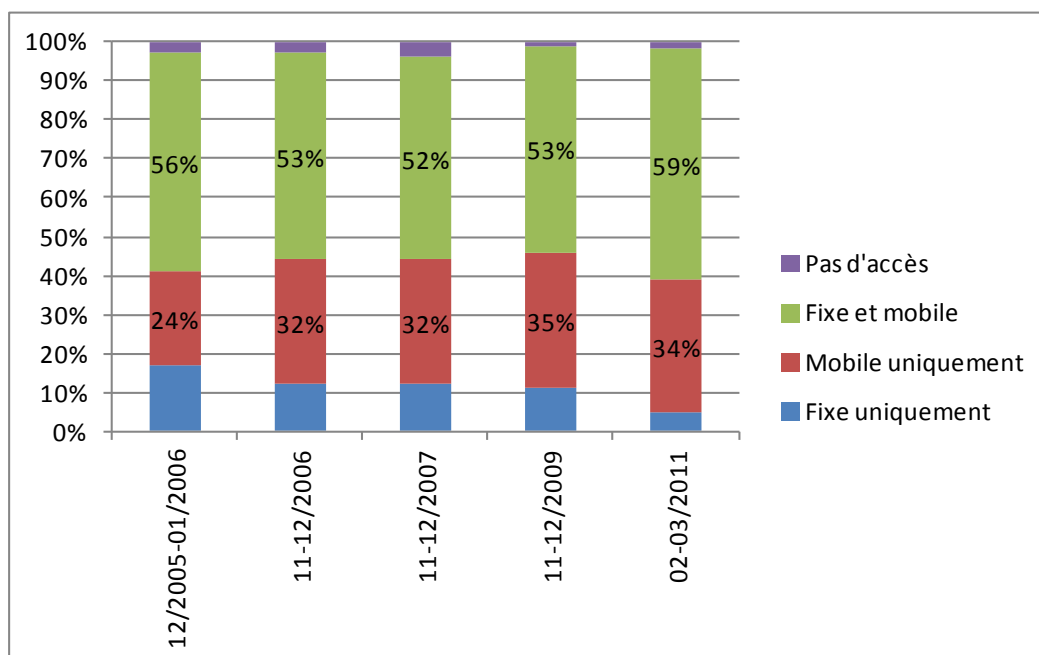
2.1. Accès au réseau téléphonique fixe

2.1.1. Taux de pénétration résidentiel

Selon le sondage sur les communications électroniques auprès des ménages (E-communications household survey)⁷, la part des ménages disposant uniquement de la téléphonie fixe diminue et passe de 11 à 5%. Cette perte est compensée totalement par la croissance des ménages disposant de la téléphonie fixe et mobile (de 53 à 59%) de sorte que la part totale des ménages disposant de téléphonie fixe reste stable à 64%.

Ces données semblent impliquer que les téléphonies fixe et mobile sont considérées par le consommateur comme complémentaires.

Figure 1.7: % de ménages disposant d'un accès à des services de téléphonie, par type

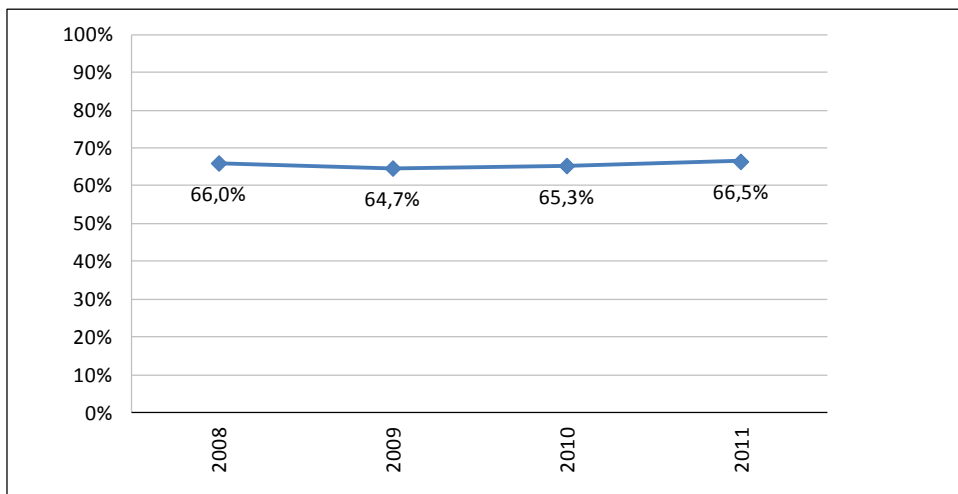


Source: Sondage sur les communications électroniques auprès des ménages (E-communications household survey)

Des données collectées par l'IBPT suggèrent également une pénétration stable des canaux téléphoniques résidentiels fixes. Depuis 2008, ce taux de pénétration oscille entre 65 et 66 %.

⁷ http://ec.europa.eu/information_society/digital-agenda/scoreboard/docs/pillar/studies/eb_ecomm/final_reports/reporteb751sp362infoecommunications_en_final.pdf

Figure 1.8: évolution du taux de pénétration des canaux téléphoniques résidentiels fixes, y compris des managed VoB (en termes de ménages)

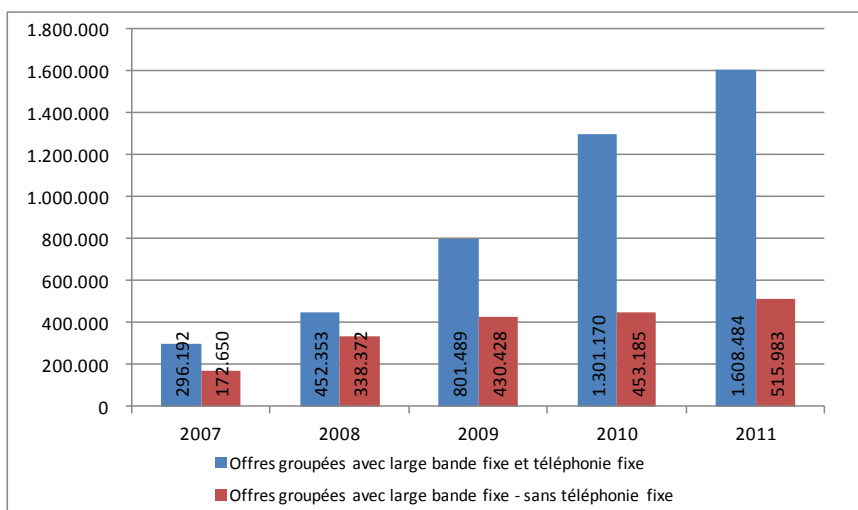


Source: IBPT (opérateurs)

Le taux de pénétration élevé des accès voix résidentiels fixes va de pair avec un taux de pénétration élevé d'offres conjointes comprenant la téléphonie fixe. En 2011, 61% des clients achètent la téléphonie fixe par le biais d'une offre conjointe.

Bien que les offres conjointes comprenant la large bande soient également disponibles sans la téléphonie fixe, les consommateurs ont clairement une préférence pour les offres conjointes comprenant un raccordement à la ligne fixe: avec 1 608 484 abonnés, ils dépassent le nombre d'abonnés disposant d'une offre conjointe comprenant la large bande mais sans téléphonie fixe (515 983).

Figure 1.9: nombre d'abonnés d'offres conjointes fixes comprenant la large bande et la téléphonie fixe vs le nombre d'abonnés d'offres conjointes fixes comprenant la large bande mais sans téléphonie fixe.



Source: IBPT (opérateurs)

2.1.2. Technologies

L'accès au réseau téléphonique public fixe peut être réalisé à l'aide de technologies analogiques (PSTN) ou numériques (ISDN-2, ISDN-30 et VoB)

Le moyen le plus répandu pour avoir accès aux services de téléphonie fixe reste le PSTN malgré une perte de 2,6% de part de marché en 2011. La croissance de la téléphonie via des connexions large bande (câble ou DSL) constitue un facteur explicatif de cette régression: + 142 705 accès via le câble et +26 588 accès voix par DSL.

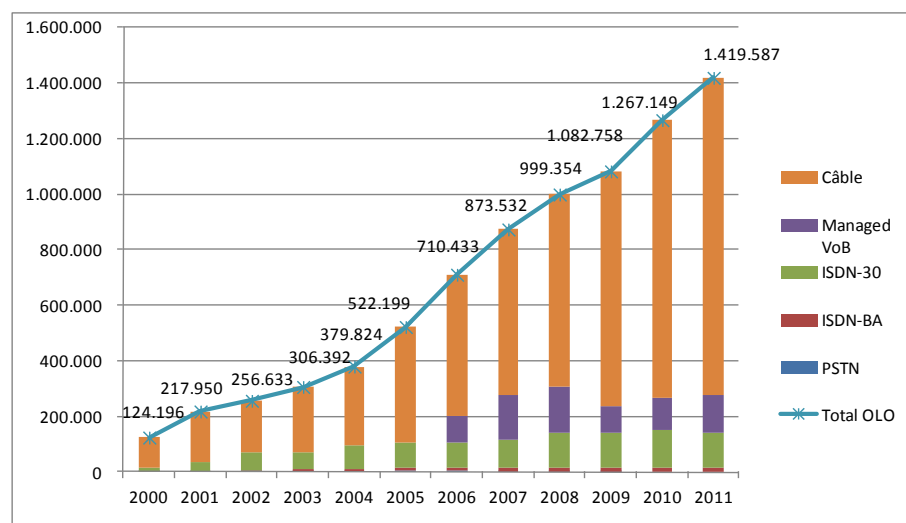
Figure 1.10: Accès voix directs fixes 2008-2010 (canaux, en milliers) et parts de marché

	2009			2010			2011		
	Total	Part OLO ⁸		Total	Part OLO		Total	Part OLO	
	Mille		%	Mille		%	Mille		%
PSTN	2.579,83	1,27	0	2.453,50	0	0	2329,7	0	0
ISDN-BA	693,03	13,64	2	655,29	16,99	2	584,51	14,03	2
ISDN-PRA	306,96	124,53	41	313,53	132,42	42	306,48	124,86	40,7
Accès voix par le câble	845,25	845,25	100	1000,05	1000,05	100	1142,75	1142,7	100
Accès voix par DSL: managed VoB	211,01	97,97	46	217,41	117,69	54	244,0	137,94	57
Total	4.636,08	1.082,76	23	4.639,78	1.267,15	27	4.631,07	1.419,59	31

Source: Opérateurs (IBPT)

Belgacom reste le principal fournisseur d'accès directs au réseau téléphonique fixe même si les opérateurs alternatifs augmentent leur part de marché qui passe de 27 à 31%.

Figure 1.11: Evolution des accès voix directs fixes chez les opérateurs alternatifs



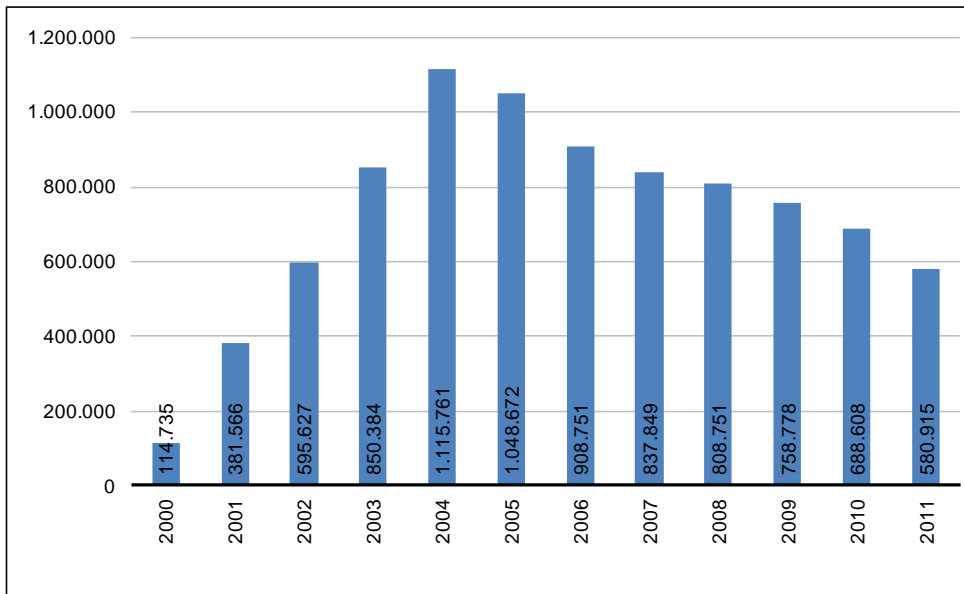
Source: Opérateurs (IBPT)

⁸ OLO à l'exception de Scarlet

2.1.3. Accès voix indirects sur le réseau fixe

Fin 2011, l'on comptait 580 915 numéros de téléphone actifs avec une présélection du transporteur (CPS)⁹ Ce qui représente une baisse de 15,6% par rapport à fin 2010.

Figure 1.12: CPS actifs



Source: Opérateurs (IBPT)

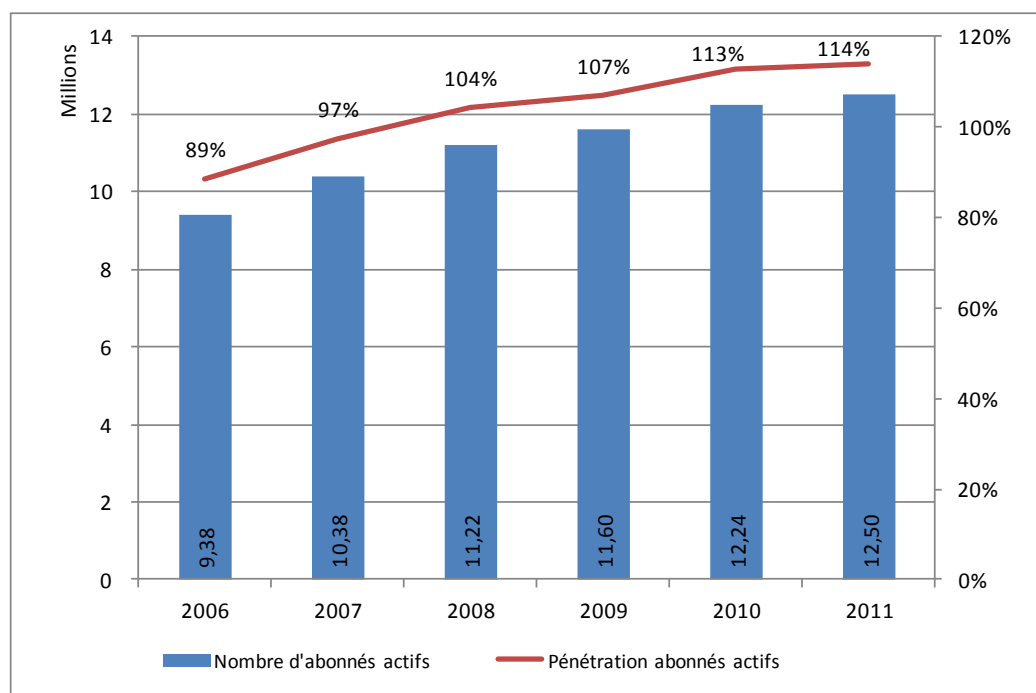
⁹ Dans le cadre du CPS, le client choisit un fournisseur télécoms pour effectuer des appels téléphoniques sans être directement raccordé au réseau de cet opérateur. L'appel est automatiquement routé du réseau PSTN/ISDN vers le réseau d'un autre opérateur.

2.2. Accès aux services mobiles

2.2.1. Abonnés mobiles actifs

Le nombre d'abonnés mobiles actifs (MVNO compris, M2M¹⁰ non compris) augmente et atteint environ 12,5 millions à la fin de 2011; ce qui représente une croissance de 3,2%.

Figure 1.13: Nombre d'abonnés mobiles actifs et taux de pénétration



Source: IBPT (opérateurs)

Les MVNO ont ajouté en 2011 168 209 clients à leur fichier client, portant le fichier de clients actifs total (MVNO full + light)¹¹ à 1 470 465. Ils atteignent ainsi une part de 12% dans le nombre total d'abonnés mobiles actifs par rapport à 11% en 2010.

¹⁰ Un service M2M est défini comme un service de communication où les données sont transférées automatiquement entre les équipements et/ou les applications sans ou avec peu d'intervention humaine.

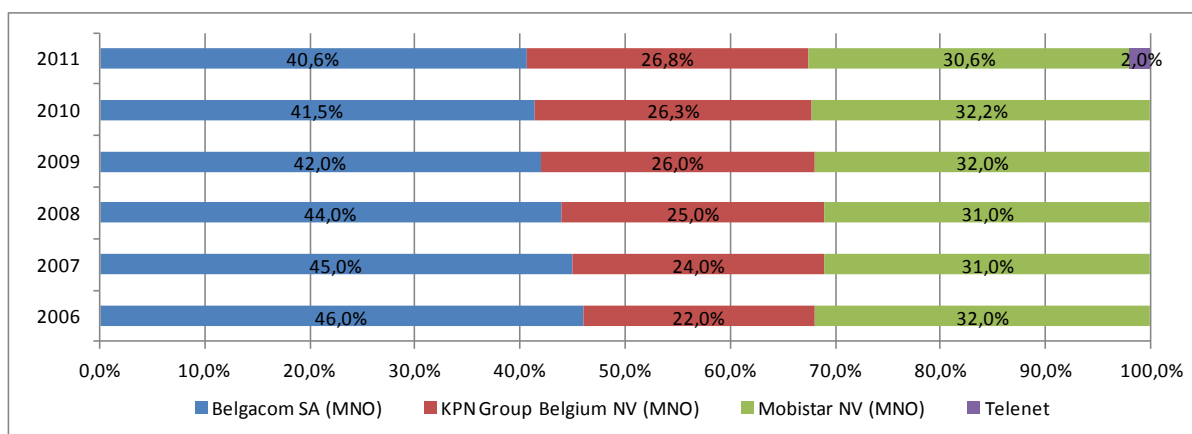
¹¹ Les « Full » MVNO disposent d'éléments du réseau cœur d'une architecture GSM ou UMTS et de réserves de numéros propres (ils disposent d'ailleurs également de cartes SIM propres) ce qui leur permet de proposer directement des services d'interconnexion à d'autres opérateurs de réseaux publics fixes ou mobiles et même des services d'itinérance internationale.

Les MVNO « Light » n'exploitent pas de moyens de réseau. Leur activité se limite à la commercialisation des services d'un opérateur de réseau mobile.

2.2.2. Situation concurrentielle

La part de marché du principal opérateur de réseau mobile Belgacom a chuté de 41,5% à 40,6% en 2011. La part de marché du second plus grand opérateur mobile (y compris light MVNO) baisse de 32,2% à 30,6% si les clients full MVNO de Telenet ne sont pas renseignés comme faisant partie de la clientèle de Mobistar.

Figure 1.14: Parts de marché par opérateur de réseau mobile (MNO y compris light MVNO) et par full MVNO



Source: IBPT (opérateurs)

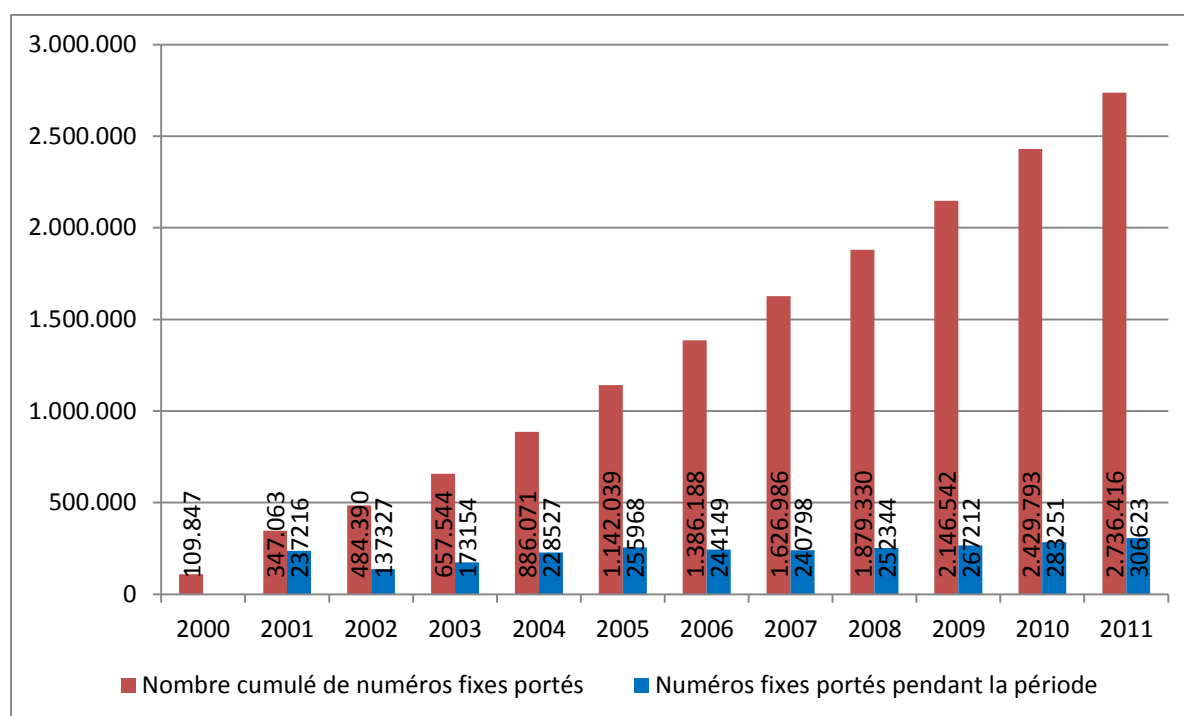
2.3. Portabilité des numéros

2.3.1. Portabilité des numéros fixes

La portabilité des numéros fixes offre la possibilité de passer d'un opérateur téléphonique à un autre tout en conservant son propre numéro de téléphone.

Dans le courant de 2011, 283 251 numéros fixes individuels ont été portés avec succès. Sur la période 2000 – 2011, le nombre total de numéros fixes portés s'élève à 2 736 416¹².

Figure 1.15: Numéros fixes portés cumulés (géographiques + non géographiques) et numéros fixes portés par an.



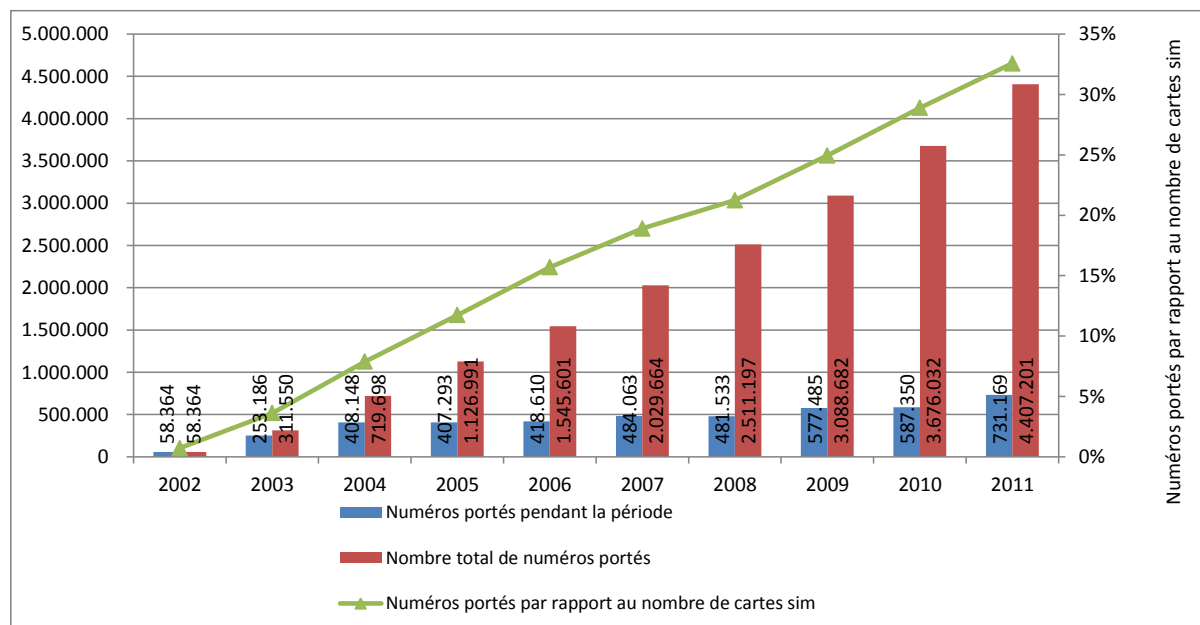
Source: ASBL Portabilité des numéros (IBPT)

¹² Seuls les portages de numéros réussis sont portés en compte; les disconnects, updates et portages de blocs entiers de numéros tels que décidés par l'IBPT ne sont donc pas considérés comme des portages de numéros. Pour être précis: si un numéro (ou une série de numéros) déterminé(e) est porté(e) de l'opérateur A à l'opérateur B et, si celui-ci est ensuite de nouveau porté de l'opérateur B à l'opérateur A que ce soit ou non au cours de la même période, l'on considère qu'il y a eu deux portages de numéros.

2.3.2. Portabilité des numéros mobiles

Depuis le lancement de la portabilité des numéros mobiles en 2002, 4 407 201 numéros mobiles ont été portés. Par rapport au nombre de cartes SIM, cela représente 32,6%.

Figure 1.16: Numéros mobiles portés cumulés et numéros mobiles portés par année



Source: ASBL Portabilité des numéros (IBPT)

2.4. Large bande

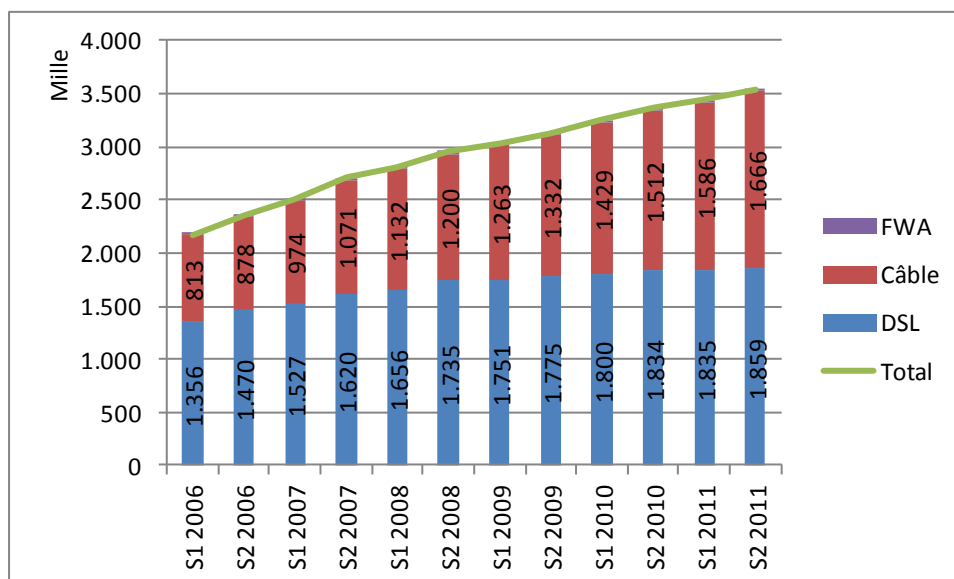
2.4.1. Large bande fixe¹³

2.4.1.1. Large bande fixe de détail: volume et rapports de marché

La pénétration de la large bande fixe (nombre de lignes par 100 habitants) a atteint 32,4% fin 2011, ce qui représente une hausse de 1,3% par rapport à 2010.

Une poursuite de la croissance est nécessaire pour arriver à une pénétration complète, ce qui correspond à 40 lignes par 100 habitants.¹⁴.

Figure 1.17 : Evolution du nombre de lignes large bande fixes de détail, par technologie



Source: ISP (IBPT)

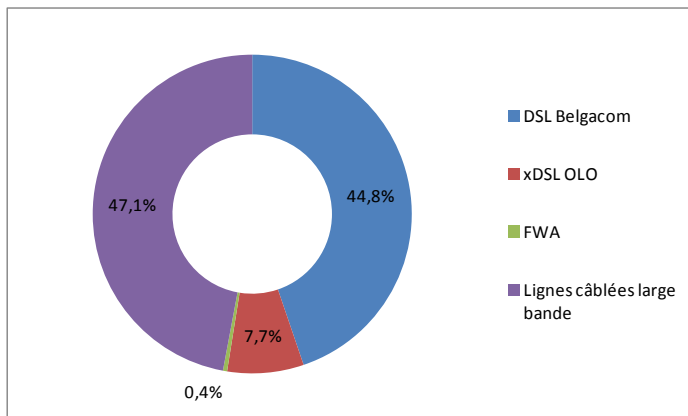
Sur le marché des services large bande fixes, l'opérateur historique Belgacom est en concurrence avec les câblo-opérateurs et avec les opérateurs alternatifs qui proposent la large bande sur la base du FWA¹⁵ ou sur la base de produits DSL de gros de Belgacom. Fin 2011, la part de marché de l'opérateur historique est de 41,6% tandis que le câble possède 47,1% de part de marché et les autres opérateurs alternatifs, 11,3%.

¹³ Sur la base de données de 33 ISP: Belgacom, Alpha Networks, Belgian Telecom, Brutélé, BT Limited, Numericable, Colt Telecom, Cybernet, Destiny, Easynet, EDPnet, Euphony, Evonet, Getronics, Idnet, KPN Group Belgium, LCR Telecom, Mac Telecom, Mobistar, Mobistar enterprise services, Mondial Telecom, Online Internet, Portima, Scarlet, Schedom, Tecteo, Telenet, Toledo Telecommunications, United Telecom, Vanco, Verizon Belgium Luxembourg, Newin, Clearwire

¹⁴ http://ec.europa.eu/information_society/digital-agenda/scoreboard/docs/pillar/cocom_broadband_july_2011.pdf - page 7

¹⁵ FWA = Fixed Wireless Access. Etant donné que le nombre de lignes FWA n'est que de 14 920 fin 2011, elles n'apparaissent pas dans la figure 1.17

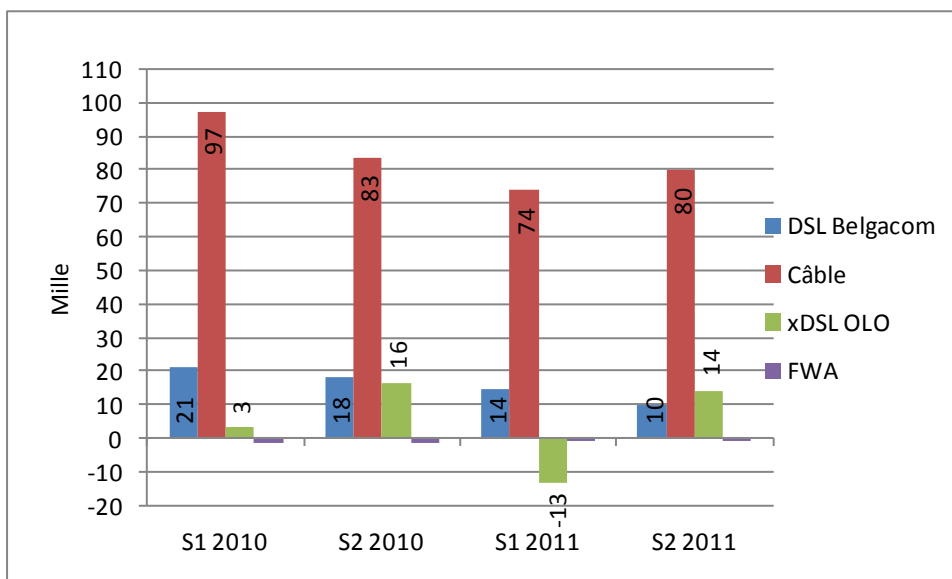
Figure 1.18: Parts de marché fin 2011



Source: ISP (IBPT)

En 2011, les câblo-opérateurs se sont emparés de la majeure partie des acquisitions nettes¹⁶: 77%. Les opérateurs DSL alternatifs occupent la seconde place avec 14%. Belgacom (Scarlet comprise) et les opérateurs FWA présentent moins avec respectivement 10% et -1% des acquisitions nettes.

Figure 1.19: Acquisitions nettes: juillet 2010 – janvier 2012



Source: ISP (IBPT)

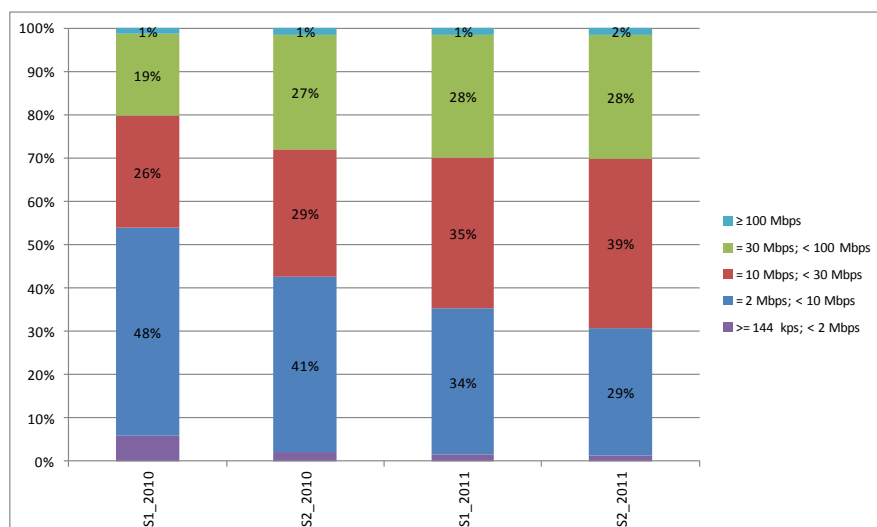
¹⁶ Le nombre de nouveaux clients pour la large bande fixe moins le nombre de clients qui résilie le service large bande fixe.

2.4.1.2. Large bande fixe de détail: débit

Les investissements dans le VDSL et Eurodocsis 3.0 amènent des débits large bande plus élevés.

Fin 2011, 69% des lignes large bande ont un débit maximal équivalent à ou supérieur à 10 Mbps, tel que défini dans le contrat avec le client.

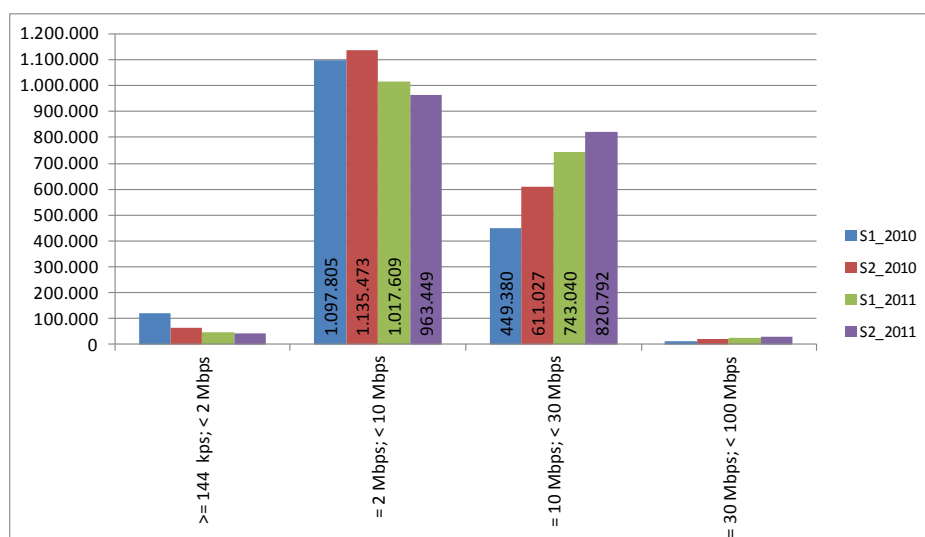
Figure 1.20: Lignes large bande de détail par catégorie de vitesse (toutes les technologies)



Source: ISP (IBPT)

Pour le DSL, un glissement du débit survient de la catégorie [2Mbps, < 10 Mbps] (- 15% en 2011) à la catégorie [10Mbps, < 30 Mbps]. La part de cette dernière catégorie dans le nombre total de lignes DSL passe en 2011 de 33 à 44%. Le nombre de lignes DSL ayant un débit >= 100 Mbit/s reste limité à cinq.

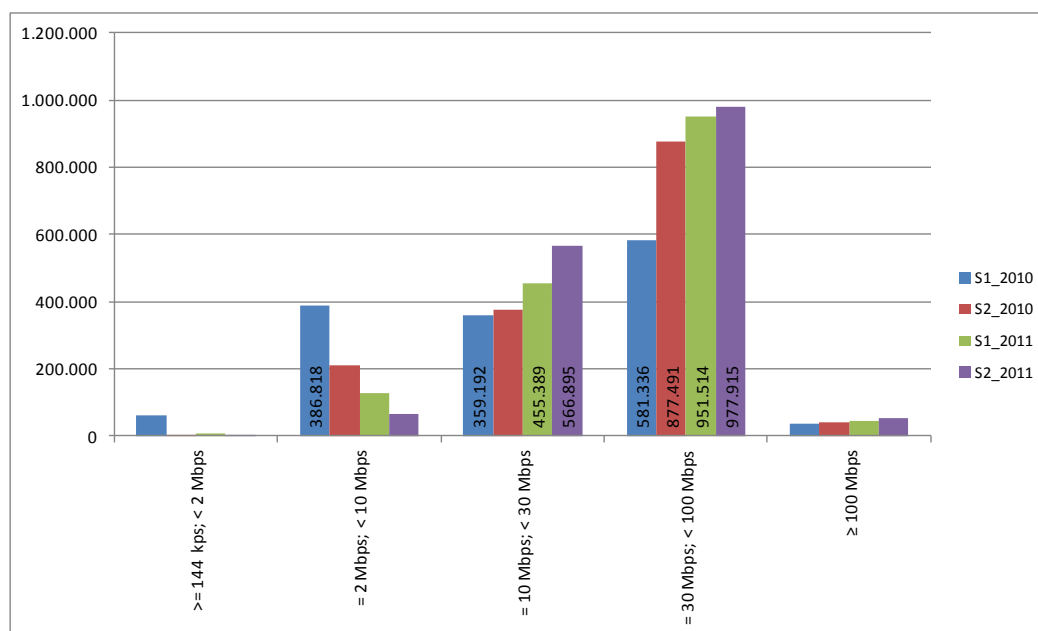
Figure 1.21: Lignes DSL de détail par catégorie de vitesse



Source: ISP (IBPT)

La majeure partie des débits via le câble se situe entre 30 et 100 Mbps. Cette catégorie enregistre en 2011 une croissance de 111 506 lignes.

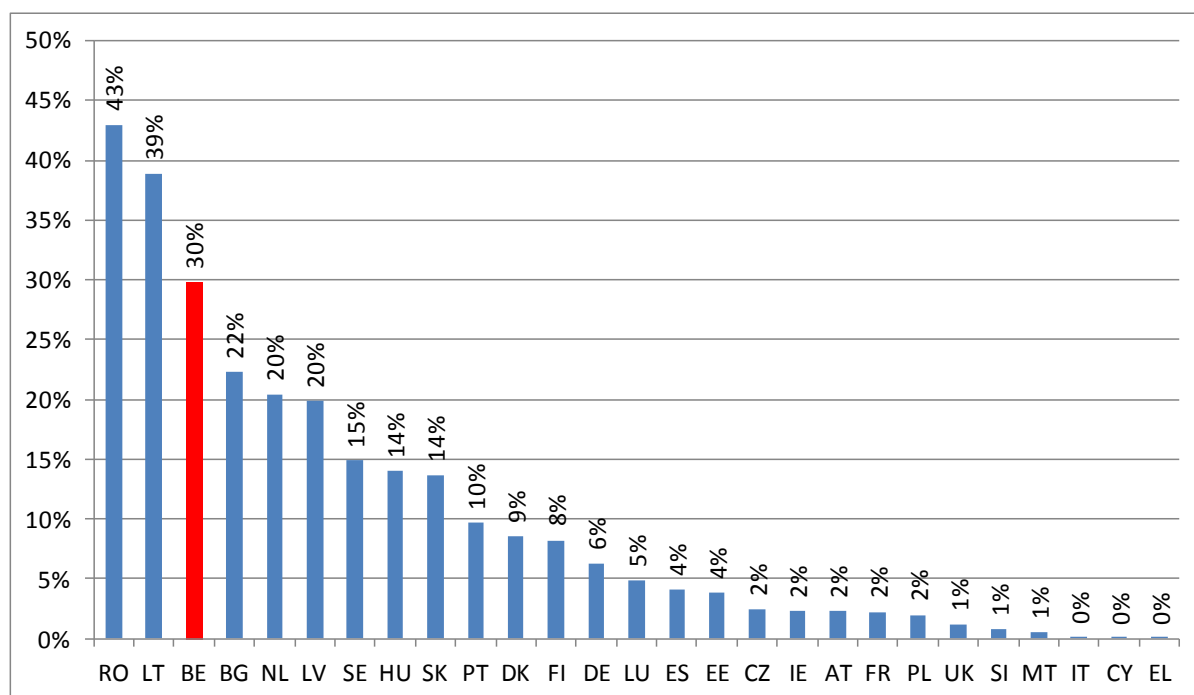
Figure 1.22: Les lignes large bande via le câble au détail par catégorie de débit.



Source: ISP (IBPT)

Au sein de l'Europe, la Belgique fait partie des têtes de classement en matière de déploiement de la large bande fixe à haut débit. Fin juin 2011, 30% au moins des lignes large bande fixes possédait un débit de 30 Mbps et plus. Seules la Lituanie (39%) et la Roumanie (43%) obtiennent un meilleur score. La moyenne européenne se situe à un niveau nettement inférieur avec 7%.

Figure 1.23: % de lignes large bande fixes avec une vitesse >= 30 Mbps (juillet 2011)



Source: Digital Agenda Scoreboard 2011

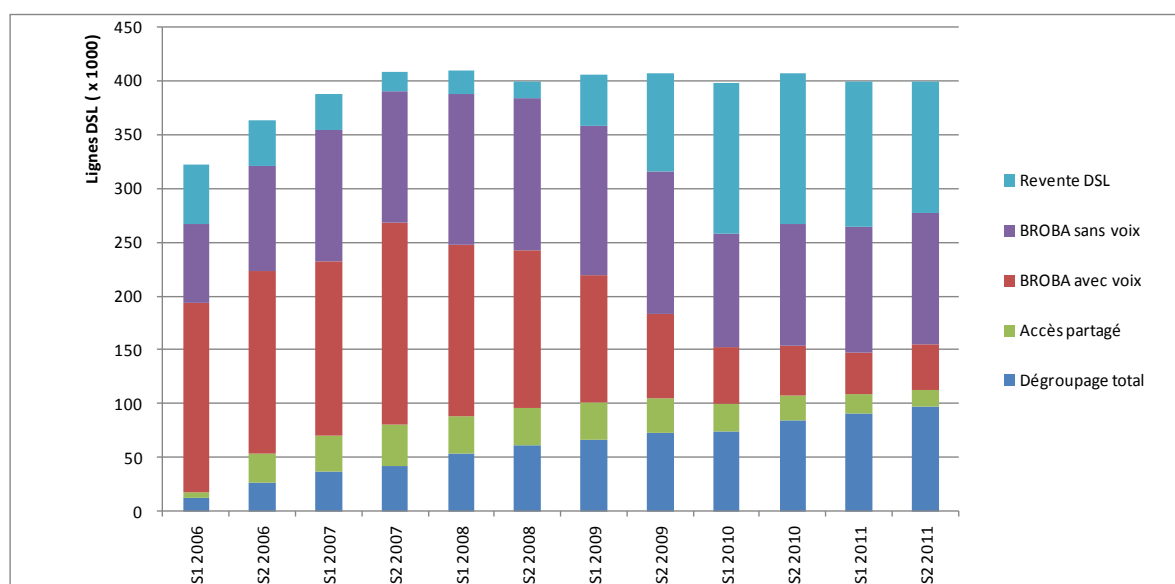
2.4.1.3. Fourniture en gros d'accès à large bande

La position sur le marché des opérateurs alternatifs s'est développée sur la base de divers produits d'accès de gros de l'opérateur historique Belgacom:

- Revente: l'achat en gros et la revente à des clients au détail sous le nom déposé propre.
- Accès bitstream: la fourniture en gros d'accès à large bande combinée à l'interconnexion dans le réseau cœur.
- Accès partagé: l'opérateur alternatif est présent dans le switch local et partage une ligne avec l'opérateur historique. Il utilise uniquement les fréquences supérieures de la paire de cuivre pour proposer des services large bande.
- Dégroupage total: l'opérateur alternatif loue la ligne complète qui s'étend du switch local jusqu'à l'utilisateur final. Il peut utiliser toutes les fréquences de la paire de cuivre.

Le développement du dégroupage total et de l'accès partagé stagne (+ 3,3% en 2011 pour atteindre 112 356), ce qui peut être mis en relation avec le démantèlement programmé de 65 switch locaux entre 2013 et 2018 dans le contexte de la mise à niveau du réseau cuivré existant de Belgacom vers le NGA via VDSL. Un certain nombre de centraux locaux deviennent ainsi superflus étant donné que les équipements DSL actifs sont désormais installés dans la cabine de rue plutôt que dans les centraux locaux.

Figure 1.24: Evolution des connexions à large bande de gros de Belgacom¹⁷



Source: Belgacom (IBPT)

La fermeture de centraux locaux a également un impact sur les services bitstream de gros. Suite à la suppression progressive d'ATM dans le réseau de Belgacom entre 2010 et 2012, ces offres BROBA évoluent de la technologie de transport ATM vers l'Ethernet. Depuis 2010, une telle migration est possible pour ADSL, ADSL2+, ReADSL et SDSL. Un accès bitstream de gros réglementé pour le VDSL2 qui offre une connectivité ethernet entre les lignes d'accès des OLO et les lignes VDSL2 de Belgacom est devenu disponible en août 2010.¹⁸ Depuis lors, l'on peut observer une augmentation du volume de lignes BROBA (+ 4,4% entre juillet 2010 et fin 2011).

¹⁷ Y compris les lignes de gros vendues à Scarlet

¹⁸ <http://www.bipt.be/ShowDoc.aspx?objectID=3306&lang=fr>

Une extension de l'offre bitstream avec une fonction multicast est en préparation pour l'avenir. La Conférence des régulateurs du secteur des communications électroniques a pris cette décision en 2011¹⁹. Une telle fonction permet aux opérateurs alternatifs d'envoyer des signaux IP multicast à hauteur des points d'interconnexion existants de l'offre bitstream de Belgacom. Cela permettra aux opérateurs alternatifs de proposer des produits multiplay concurrentiels.

Les câblo-opérateurs devront également ouvrir leur réseau à d'autres fournisseurs de TV et d'Internet. En plus du câblo-opérateur flamand Telenet, les sociétés wallonnes et bruxelloises Brutélé, Numéricable, Tecteo et AIESH doivent elles aussi ouvrir leur réseau câblé à des fournisseurs concurrents.

Ils doivent fournir l'accès à une offre visant à revendre la télévision analogique ainsi que l'accès à la plateforme numérique (à l'exception d'AIESH). Belgacom ne reçoit pas d'accès complet: elle est exclue de l'accès à la plateforme numérique des câblo-opérateurs. De plus, les câblo-opérateurs (à l'exception d'AIESH) doivent également fournir l'accès à une offre visant à revendre la large bande à d'autres opérateurs, à l'exception de Belgacom. Etant donné que ce dernier remède est imposé en raison de l'importance croissante du multiplay, la mesure existera uniquement en combinaison avec un accès à une offre de télévision.

Le fait que des opérateurs seront actifs sur 2 infrastructures intensifiera la concurrence sur le marché.

¹⁹ Voir Décision de la Conférence des régulateurs du secteur des communications électroniques (CRC) du 1er juillet 2011 concernant l'analyse des marchés large bande: <http://www.bipt.be/ShowDoc.aspx?objectID=3540&lang=FR>

2.4.2. La large bande mobile

2.4.2.1. Couverture 3G

Les opérateurs titulaires d'une autorisation 3G sont soumis à une double obligation:

- une obligation de résultat: couvrir 50% de la population;
- une obligation d'effort: couvrir 85% de la population.

Des mesures effectuées par l'IBPT durant le premier semestre de 2011 ont d'ores et déjà fait apparaître que Belgacom et Mobistar satisfont aux deux obligations. Ce n'était pas encore le cas pour Base: Base atteignait toutefois largement la première norme de couverture mais restait en défaut d'atteindre 85% de couverture.

Base n'ayant pas fourni suffisamment d'efforts pour atteindre ce pourcentage de couverture, l'IBPT a été contraint de mettre Base en demeure à cet égard. Conformément à la mise en demeure, Base disposait jusqu'au 9 mars 2012 pour remédier à cette situation.

Afin de vérifier si Base avait bien atteint le pourcentage de couverture requis entre-temps, l'IBPT a procédé à de nouvelles mesures du 12 mars au 4 avril 2012. Il ressort de ces mesures que Base atteint désormais un pourcentage de couverture supérieur à 85%.

L'on peut donc dire aujourd'hui que 3 opérateurs en Belgique ont développé un réseau 3G dont la couverture est, conformément aux exigences, supérieure à 85% de la population.

2.4.2.2. Abonnés large bande mobile

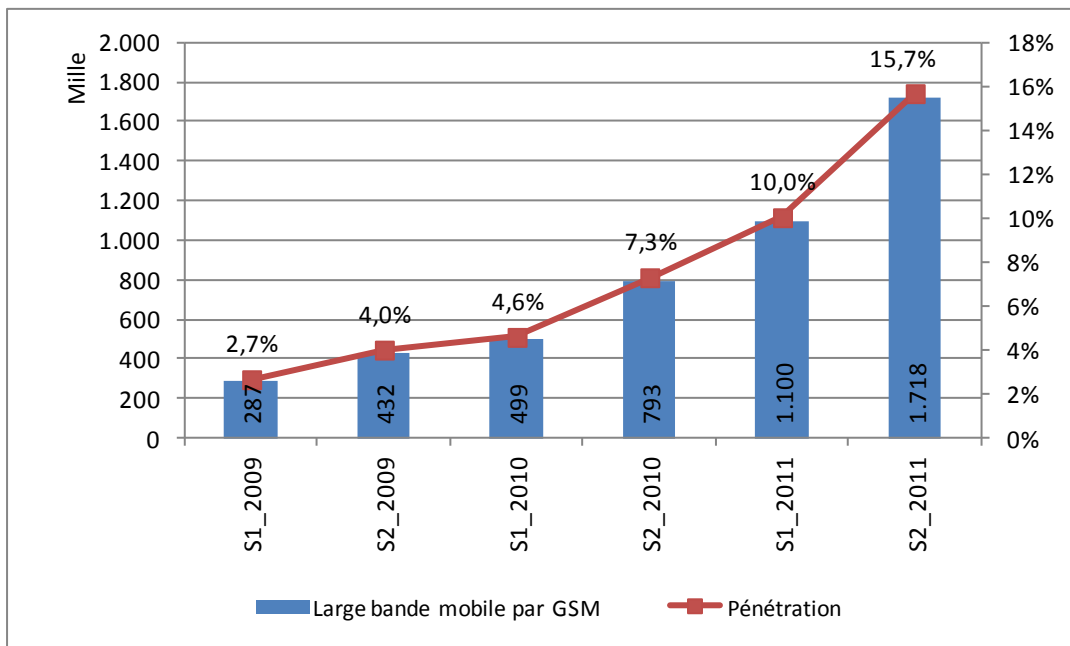
Les consommateurs belges achètent des téléphones mobiles de plus en plus puissants. En 2011, la vente de smartphones en Belgique a enregistré une croissance de 80% pour atteindre les 1,2 millions. Un GSM vendu sur trois était un smartphone²⁰.

Ce qui résulte en une augmentation de la pénétration de la large bande mobile en Belgique: + 6,1 % pour atteindre 19% de la population belge.

La majeure partie concerne la large bande mobile via le GSM. Fin 2011, l'on comptait 1 717 918 utilisateurs actifs d'Internet large bande mobile via les GSM/smartphones.

²⁰ Le soir 25/01/2012: les smartphones cartonnent <http://archives.lesoir.be/les-smartphones-cartonnent-t-20120125-01RYYX.html>

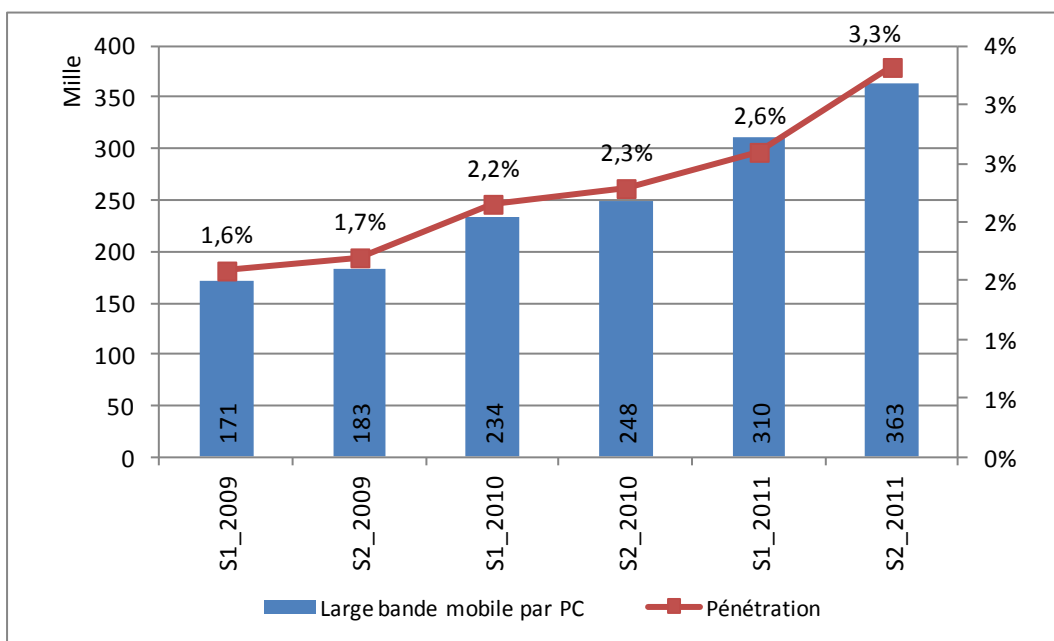
Figure 1.25: Evolution des utilisateurs large bande mobiles actifs via le GSM



Source: Opérateurs (IBPT)

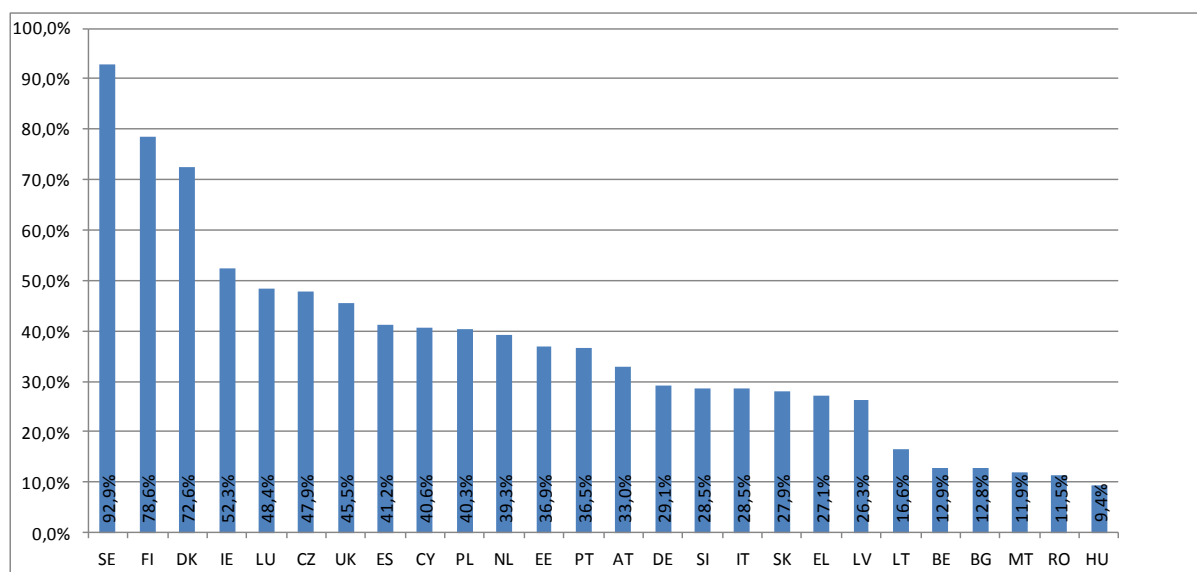
L'utilisation de la large bande mobile via les PC est plus réduite: 363 405.

Figure 1.26: Evolution des utilisateurs large bande mobiles actifs via le PC



Source: Opérateurs (IBPT)

Figure 1.27: Pénétration large bande mobile (3G) au sein de l'UE (population) – juillet 2011



Source: Digital Agenda Scoreboard 2011²¹

Dans le classement de la pénétration de la large bande mobile (3G) en Europe, notre pays se situait fin juin 2011 à la 22^e place avec 12,9%. La Belgique se trouve ainsi dans la phase « early adopters » de la courbe d'adoption²². Au cours de cette phase, la demande de large bande mobile et la concurrence sont stimulées.

Si l'on inclut également l'internet mobile via le réseau 2G, la pénétration passe à 31,2% au 1^{er} janvier 2012.

²¹ http://ec.europa.eu/information_society/digital-agenda/scoreboard/pillars/broadband/index_en.htm
Le chiffre de juillet 2011 pour la Belgique (12,9%) diffère du chiffre publié dans le Digital Agenda Scoreboard 2011 (16%) suite à des corrections apportées auprès d'un opérateur visant notamment à supprimer le GPRS.

²² La courbe d'adoption reflète le moment où le consommateur « adopte » le produit, l'achète donc. Les premiers 2,5% qui achètent un nouveau produit sont appelés des « innovators ». Les 13,5% suivants qui achètent le produit sont les « early adopters »: des preneurs d'initiative qui testent de nouvelles idées avec circonspection.

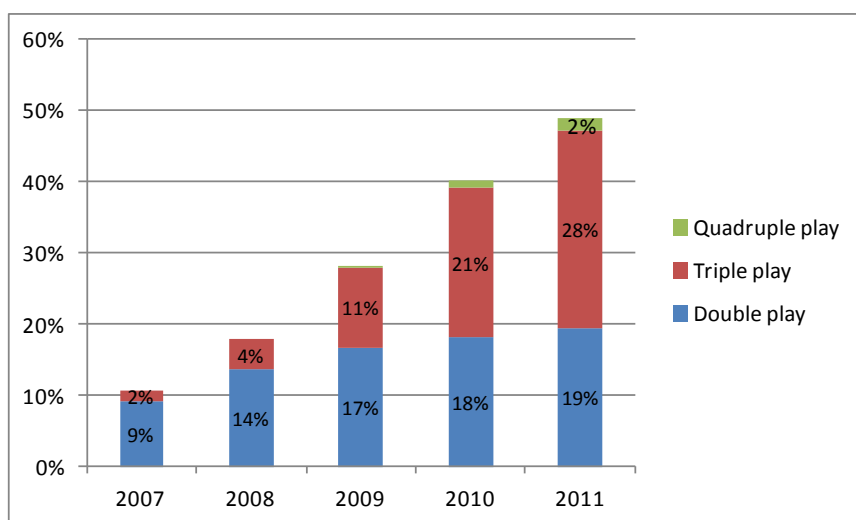
2.5. Offres conjointes

2.5.1. Pénétration et composition des offres conjointes

La tendance à acquérir plusieurs produits auprès d'un seul et même fournisseur se poursuit. 49% des ménages belges achètent fin 2011 des services de communications électroniques dans le cadre d'une offre conjointe²³ par rapport à 40% un an plus tôt.

28% des ménages belges achètent une offre triple play, 19% utilisent une offre double play et 2% possède une offre conjointe quadruple play.

Figure 1.28: Pénétration des offres conjointes auprès des ménages belges, par type d'offre conjointe.



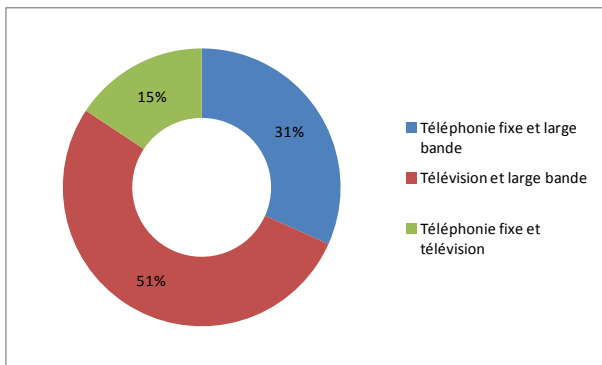
Source: Opérateurs (IBPT)

52% des offres conjointes double play sont constituées d'offres comprenant la télévision et la large bande fixe.

²³ Par offre conjointe, l'on entend l'achat de plusieurs produits (Internet large bande, téléphonie fixe, téléphonie mobile et/ou télévision numérique) auprès du même opérateur par des utilisateurs résidentiels. Ces offres conjointes sont en général facturées au moyen d'une facture unique. La présence d'une réduction par rapport à l'achat séparé de ces produits ne constitue pas une condition requise.

Une offre conjointe concerne en d'autres termes une offre commerciale de 2 ou plusieurs produits vendus dans une seule offre.

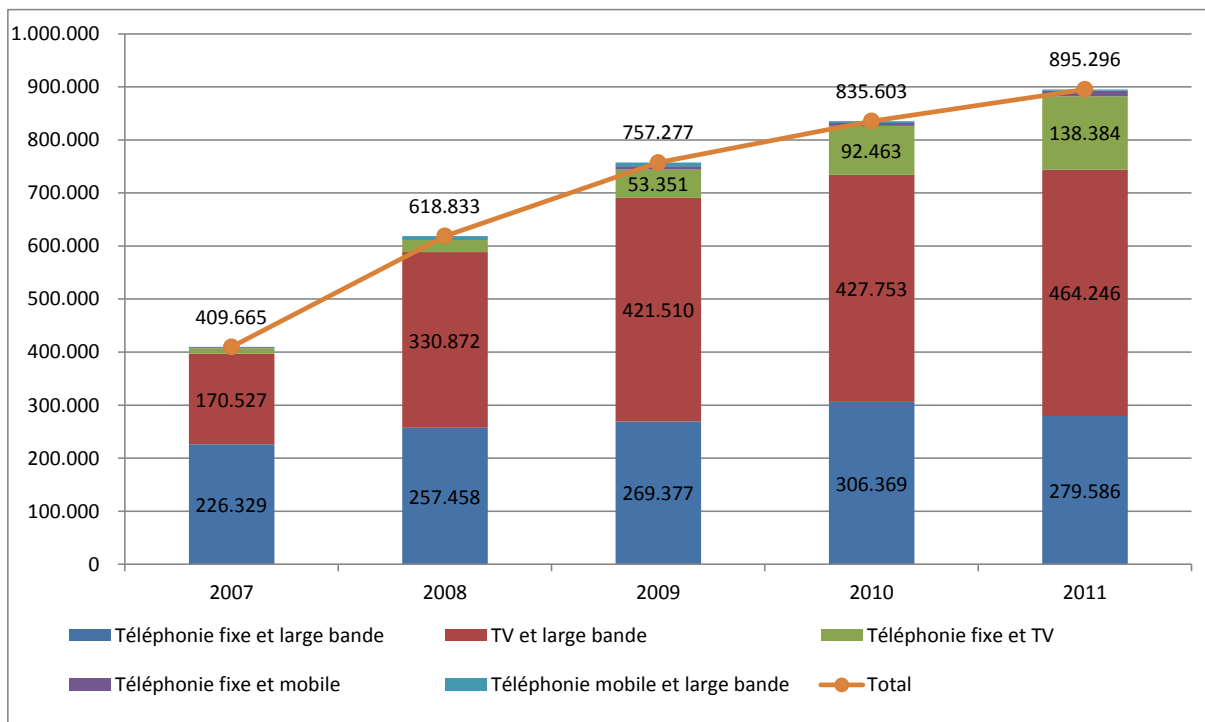
Figure 1.29: Composition des offres conjointes double play 2011



Source: Opérateurs (IBPT)

Au cours de la période 2007-2011, le double-play a connu une croissance de 118% pour atteindre 895 296 offres conjointes.

Figure 1.30: Composition des offres conjointes double play 2007-2011



Source: Opérateurs (IBPT)

Figure 1.31: Composition des offres conjointes triple play 2007-2011

	2007	2008	2009	2010	2011
Téléphonie fixe - Large bande - TV	64.601	191.221	515.536	946.034	1.247.879
Téléphonie fixe - téléphonie mobile -TV	5.262	3.674	3.081	2.454	2.178
Téléphonie mobile -Large bande - TV			2.190	21.540	34.496
Autre triple play					14.518
Total	69.863	194.895	520.807	970.028	1.299.071

Source: Opérateurs (IBPT)

Figure 1.32: Evolution quadruple play

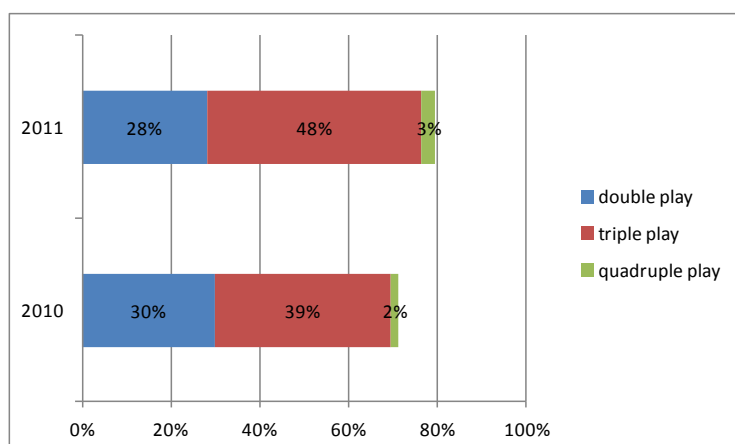
	2007	2008	2009	2010	2011
Téléphonie fixe - téléphonie mobile - large bande -TV			13.495	46.313	78.841

Source: Opérateurs (IBPT)

2.5.2. Offres conjointes comprenant la large bande

80% des abonnés large bande fixe résidentiels achètent la large bande dans le cadre d'une offre conjointe. Une majorité (48%) achète 2 produits supplémentaires. 28% ont acheté la large bande dans le cadre d'une offre conjointe double play et 3% dans le cadre d'une offre conjointe quadruple.

Figure 1.33: Part des abonnés large bande fixe achetant la large bande dans le cadre d'une offre conjointe

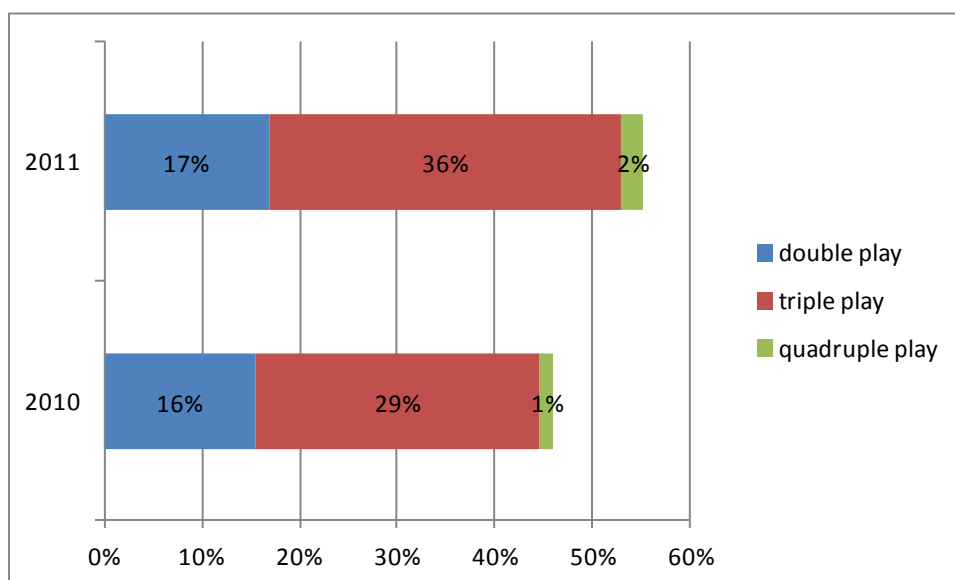


Source: Opérateurs (IBPT)

2.5.3. Offres conjointes comprenant la télévision numérique

55% des abonnés à la télévision résidentiels achètent la télévision numérique dans le cadre d'une offre conjointe. 36% achètent 2 produits supplémentaires, 17% achètent la télévision numérique dans le cadre d'une offre conjointe double play et 2% dans le cadre d'une offre conjointe quadruple.

Figure 1.34: Part des abonnés à la télévision numérique achetant la TV numérique dans le cadre d'une offre conjointe



Source: Opérateurs (IBPT)

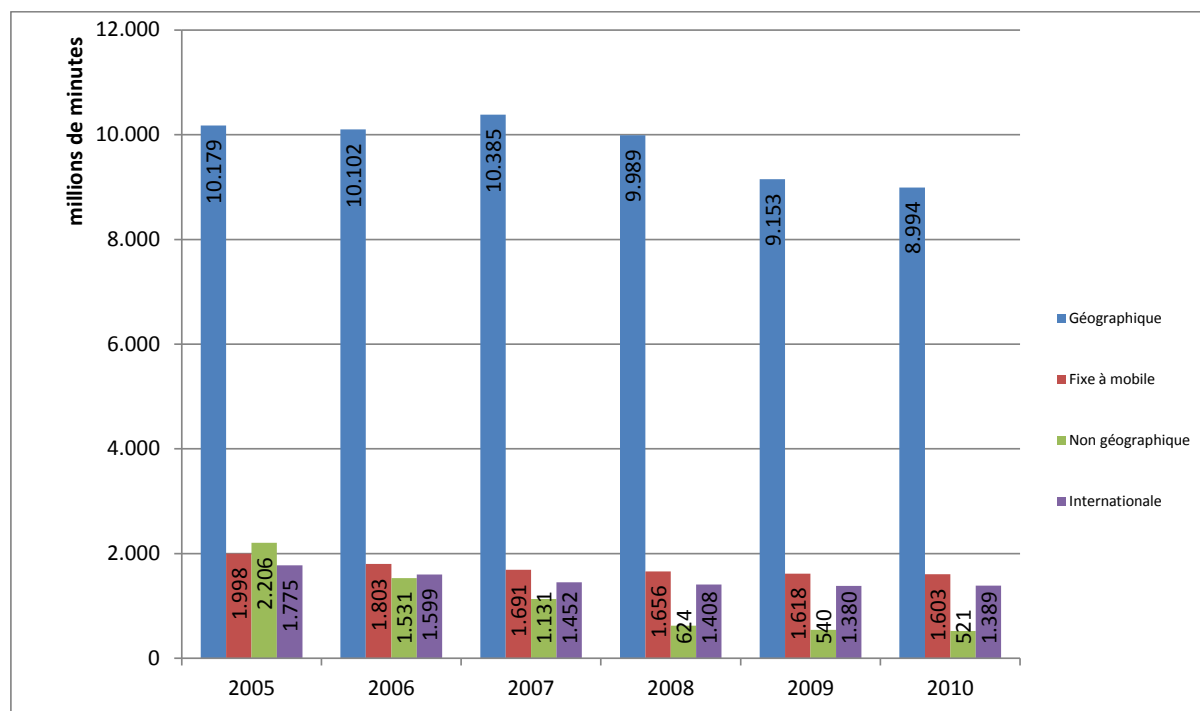
3. Utilisation

3.1. Téléphonie vocale fixe

3.1.1. Trafic vocal fixe sortant

Le marché de la téléphonie vocale fixe continue de décroître: le nombre d'appels vocaux au départ d'accès fixes enregistre une baisse et passe de 12,51 à 11,83 milliards de minutes. Le rythme de la décroissance s'accélère: -5,4 % par rapport à -1,5% en 2010.

Figure 1.35: Evolution du trafic vocal fixe 2006-2011²⁴

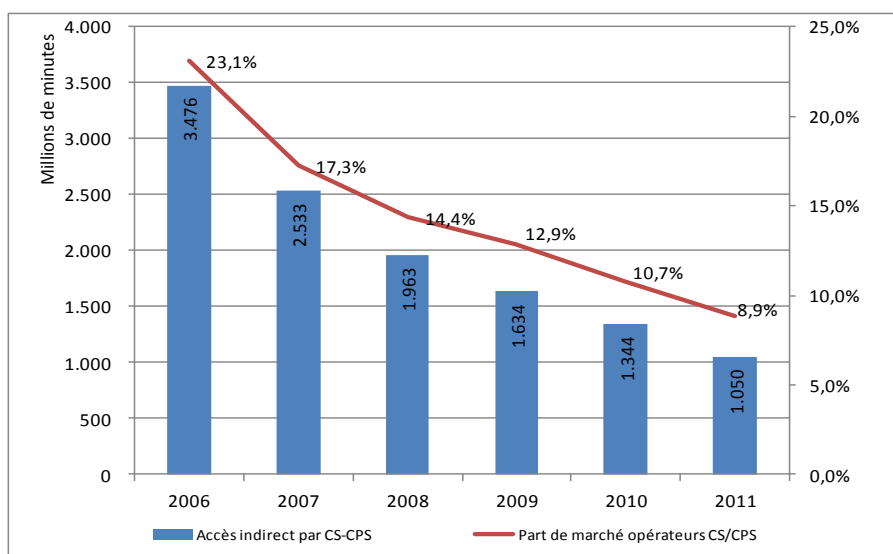


Source: Opérateurs (IBPT)

Les fournisseurs de téléphonie vocale fixe via CS-CPS perdent de leur importance, ce qui se traduit par une diminution de la part de marché en termes de minutes. Au cours de la période 2006-2011, ils perdent 14,2% de part de marché.

²⁴ Minutes de téléphonie vocale fixe vendues par 15 sociétés: 3StarsNet, Belgacom, Brutélé, Crosscom Belgium, BT Limited, Colt Telecom, Telenet, Mobistar, Mobistar Enterprise, Scarlet Belgium, KPN Group Belgium, Tecteo, Toledo, Numericable, Verizon Belgium Luxembourg.

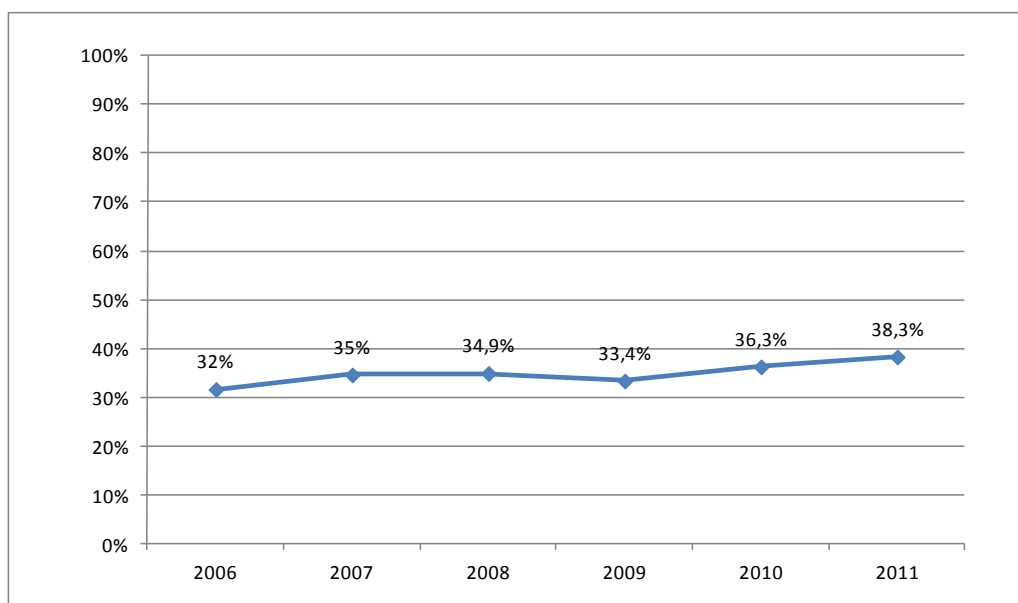
Figure 1.36: Minutes de trafic téléphonique vocal via CPS et part de marché des opérateurs CPS en termes de trafic vocal fixe



Source: Opérateurs (IBPT)

Sur le marché global du trafic téléphonique fixe, les opérateurs alternatifs gagnent toutefois des parts de marché. L'accroissement de la part de marché est à attribuer à l'augmentation du nombre d'appels vocaux via la large bande (essentiellement via le câble). En 2011, 3 657 millions de minutes ont été terminées via les lignes d'accès large bande dont la qualité est gérée par l'opérateur qui fournit le service téléphonique. Ce qui représente une augmentation de 8% par rapport à 2010.

Figure 1.37: Part de marché des OLO sur le marché du trafic téléphonique vocal fixe

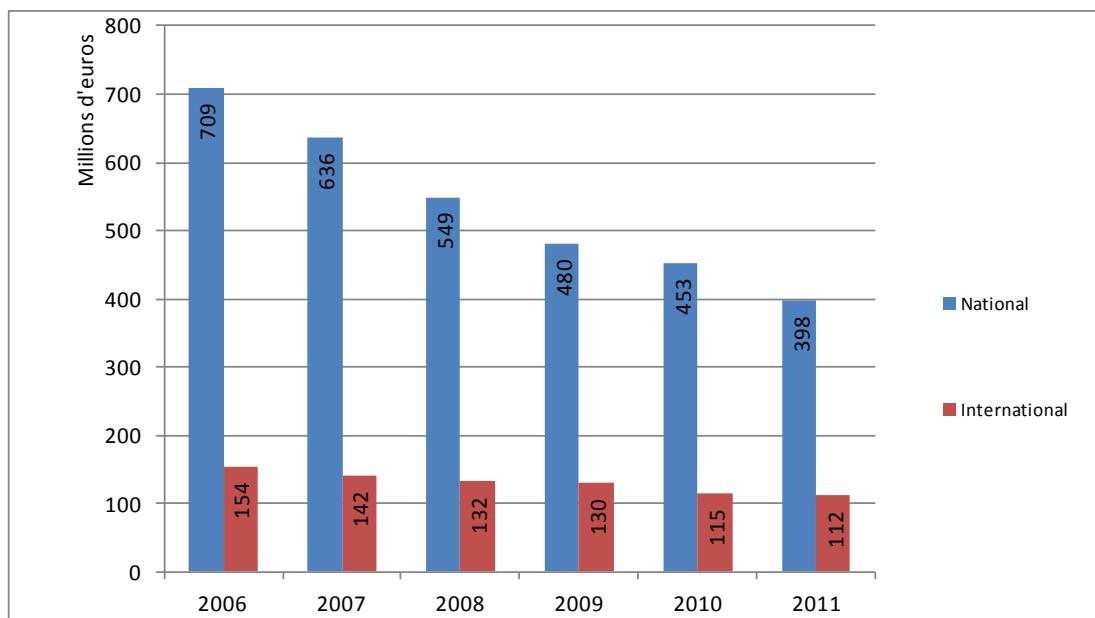


Source: Opérateurs (IBPT)

3.1.2. Chiffre d'affaires du trafic vocal fixe sortant

Les revenus générés par le trafic téléphonique fixe ont baissé chaque année de 10% en moyenne entre 2006 et 2011.

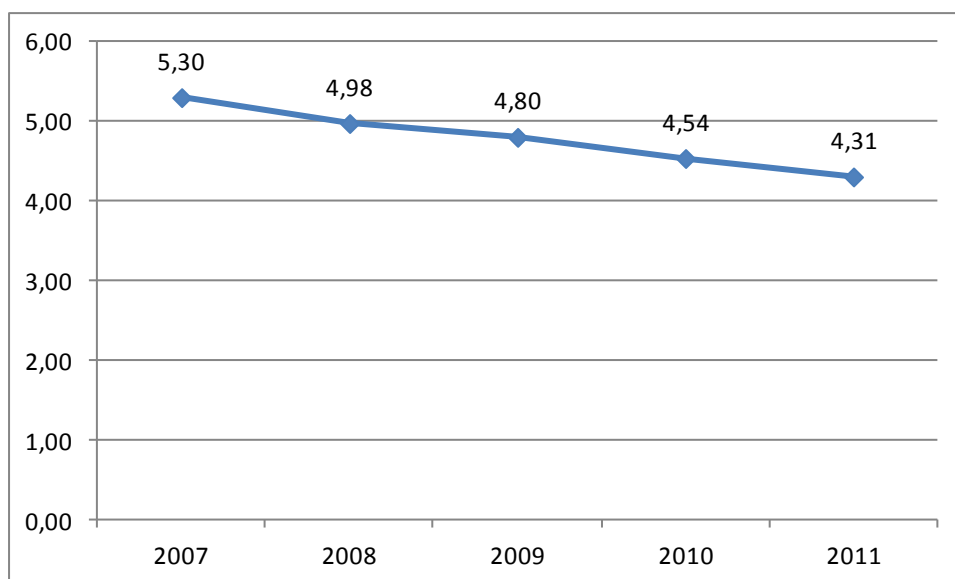
Figure 1.38: Revenus générés par le trafic vocal fixe



Source: Opérateurs (IBPT)

Le prix moyen par minute vocale fixe enregistre une baisse et passe de 4,54 eurocents/minute en 2010 à 4,31 eurocents/minute en 2011.

Figure 1.39: Evolution du prix moyen par minute vocale fixe (eurocent/minute)



Source: Opérateurs (IBPT)

3.1.3. Volume et chiffre d'affaires du trafic vocal entrant sur le réseau fixe.

Les revenus de 8 opérateurs²⁵ générés par la terminaison d'appels vers des numéros géographiques fixes s'élèvent en 2011 à 42,6 millions d'euros. Si l'on se base sur un volume de 5,863 milliards de minutes, on obtient un prix moyen de 0,73 eurocent/minute.

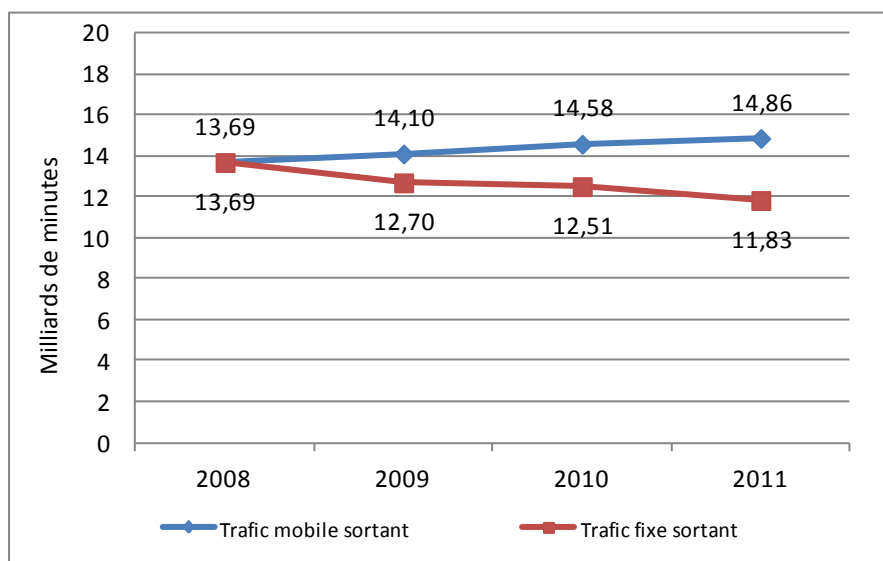
Cela représente 3,17 eurocents de moins par minute par rapport au tarif de terminaison mobile moyen de 3,9 eurocents/minute

3.2. Téléphonie vocale mobile

3.2.1. Trafic vocal mobile sortant

Le nombre de minutes vocales mobiles initiées sur le réseau des opérateurs de réseau mobile belges a enregistré une croissance de 2% pour atteindre 14,86 milliards et dépasse ainsi le nombre de minutes vocales fixes. 56% du volume total de minutes vocales sont initiés en 2011 sur un réseau mobile contre 54% un an plus tôt.

Figure 1.40: Volume de minutes vocales initiées sur le réseau téléphonique fixe et mobile – part des minutes vocales mobiles



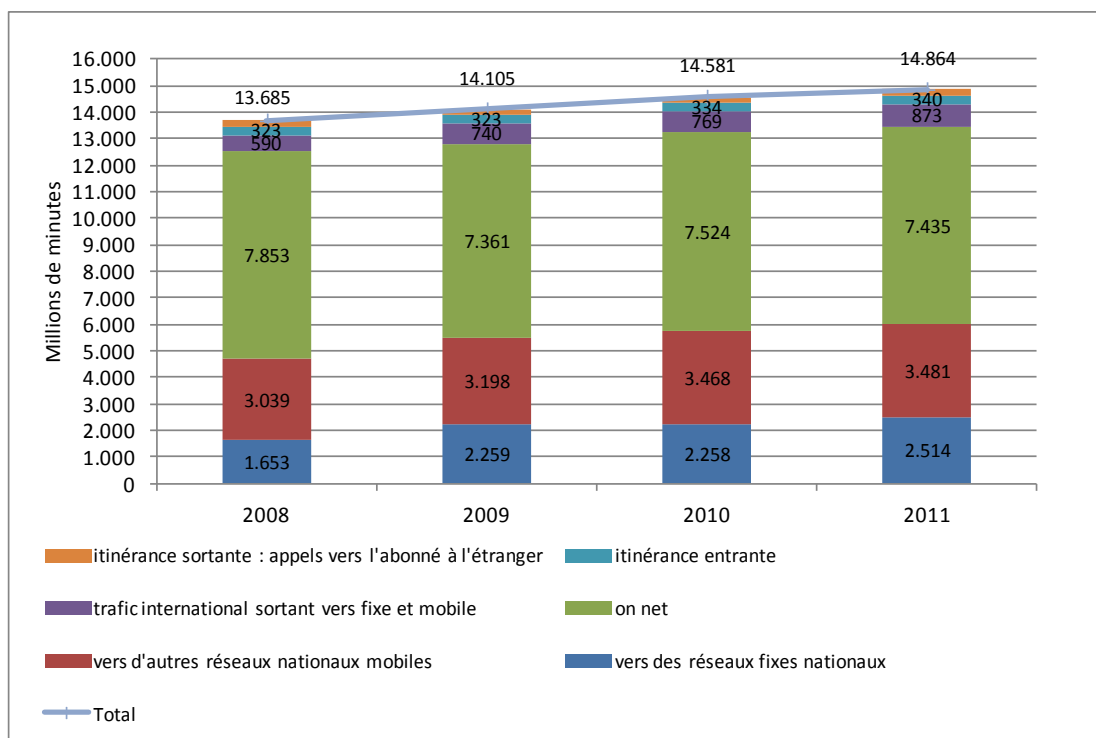
Source: Opérateurs (IBPT)

La figure 1.41 illustre la part des différents types de minutes vocales mobiles. Près de 90% du volume total concerne le trafic national: 50% est constitué de trafic on-net, 23% du volume national peut être classé comme trafic vers un autre réseau mobile national et 17% concerne du trafic vers des réseaux nationaux fixes.

Les 10% de trafic international peuvent être divisés en 5,9% de trafic international classique sortant d'abonnés mobiles belges vers des numéros mobiles et fixes qui ne sont pas abonnés à un réseau mobile belge, 2,3% de trafic d'itinérance sur les réseaux mobiles belges et 1,5% de trafic vers des abonnés mobiles belges à l'étranger.

²⁵ Belgacom, Brutélé, BT, Verizon Belgium Luxembourg, Telenet, Mobistar, Mobistar Enterprise, Numericable.

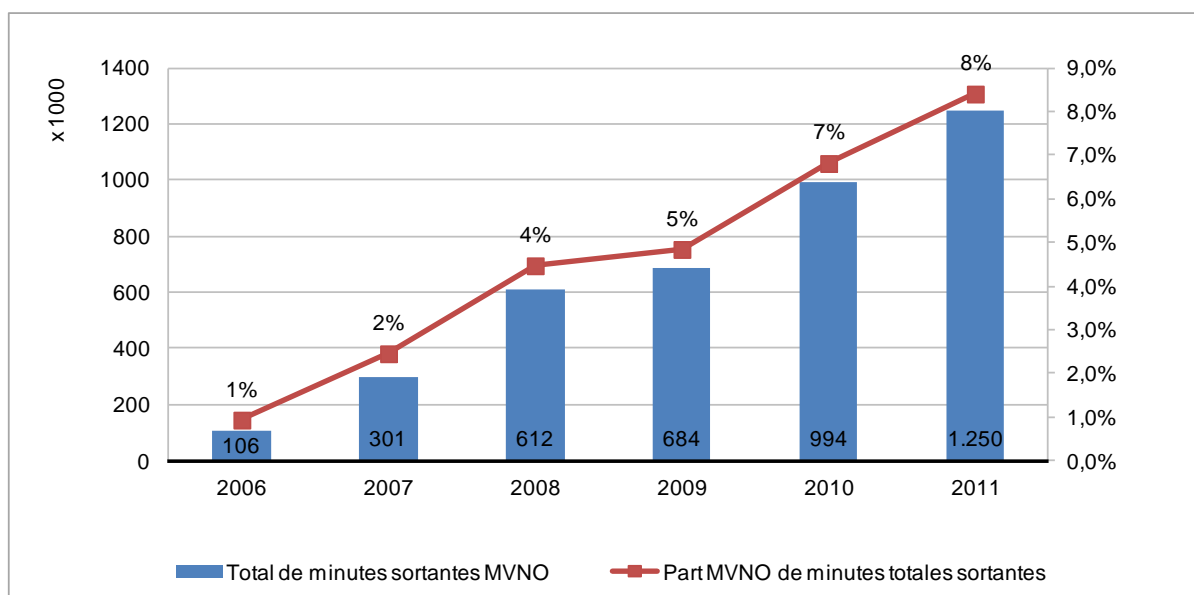
Figure 1.41: Volume vocal mobile initié sur le réseau des opérateurs de réseau mobile belges (MVNO compris), par type.



Source: Opérateurs (IBPT)

Les opérateurs de réseaux mobiles virtuels représentent en 2011 8% du trafic mobile sortant, comme le montre la figure ci-dessous.

Figure 1.42: Volume de trafic mobile sortant des MVNO.

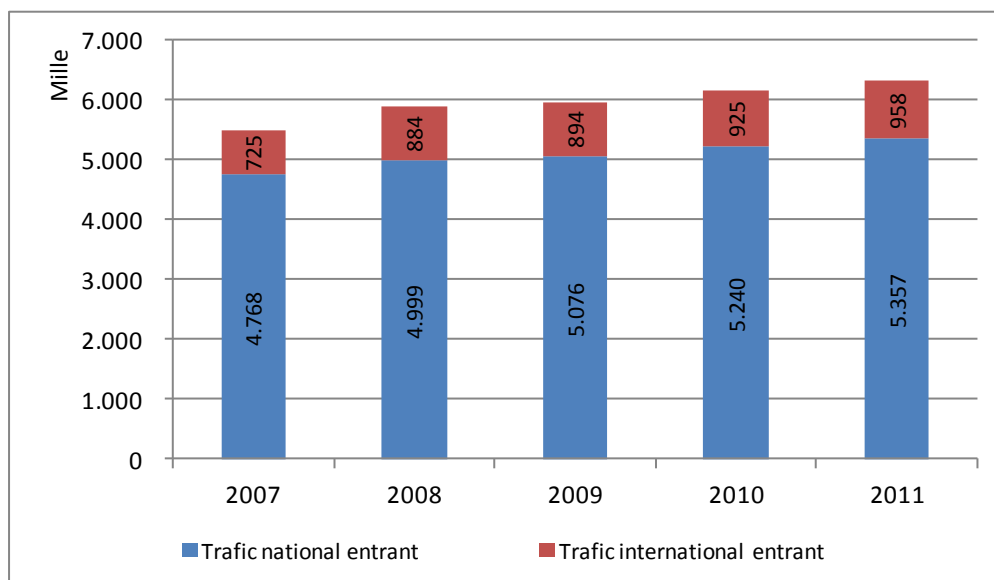


Source: Opérateurs (IBPT)

3.2.2. Trafic vocal mobile entrant

Le volume de trafic vocal mobile qui est terminé sur le réseau des trois opérateurs de réseau mobile belges atteint en 2011 6,3 milliards de minutes. Le trafic national représente 85% de celui-ci.

Figure 1.43: Volume de trafic vocal mobile entrant



Source: Opérateurs (IBPT)

3.2.3. Revenus générés par le trafic vocal sortant

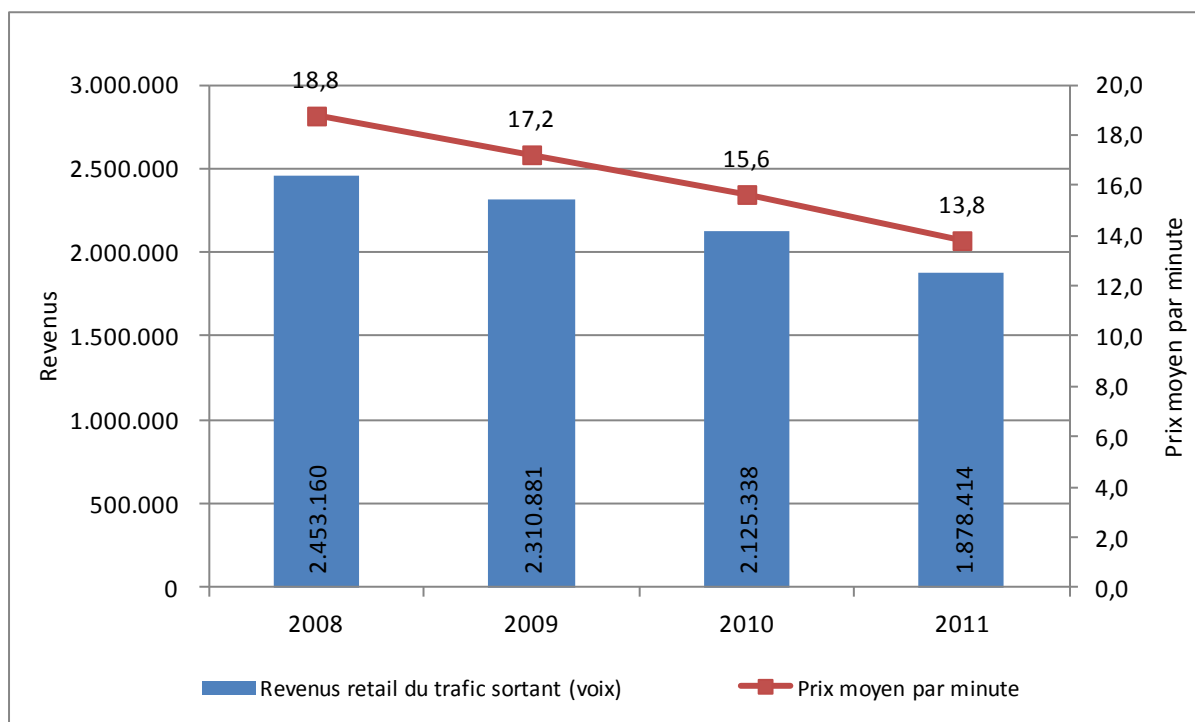
Les trois opérateurs de réseau mobile belges ont vu leurs revenus de détail générés par les communications vocales mobiles (y compris les communications vocales d'itinérance de détail²⁶) diminuer de 11,6% en 2011 pour atteindre 1,88 milliards d'euros.

Le prix moyen par minute²⁷ enregistre une baisse et passe de 15,6 eurocents/minute en 2010 à 13,8 eurocents/minute en 2011.

²⁶ Communications vocales d'itinérance de détail = appels vocaux réalisés et reçus par des abonnés d'un réseau mobile belge se trouvant à l'étranger.

²⁷ Le prix moyen par minute est calculé en divisant les revenus de détail mobiles liés à la voix (à l'exception de l'itinérance entrante et le trafic MVNO) par le volume voix réel correspondant.

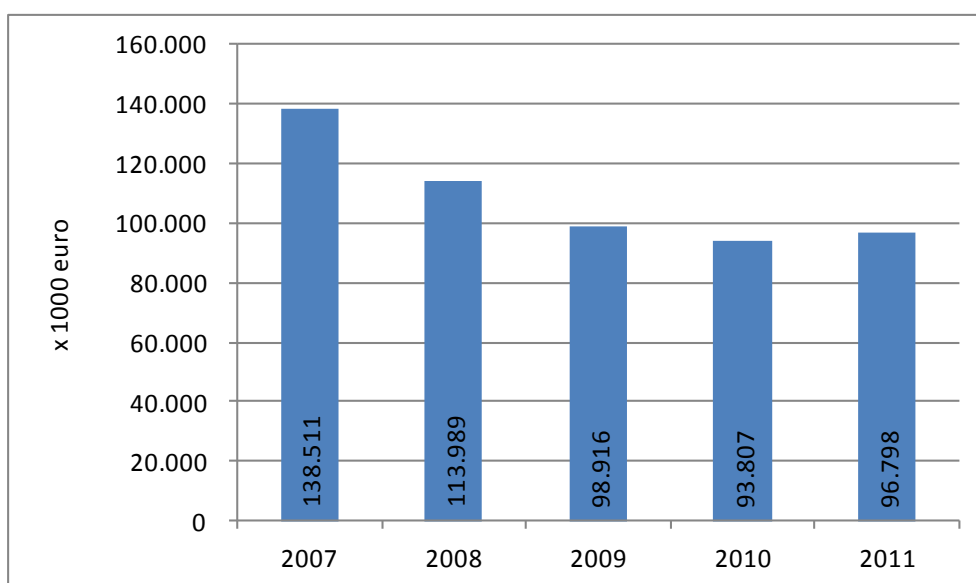
Figure 1.44: Evolution des revenus de détail générés par le trafic vocal mobile sortant (en euros) et le prix moyen par minute d'appel vocal sortant (en eurocents/minute).



Source: Opérateurs (IBPT)

Les revenus de gros générés par les appels réalisés par des itinérants sur les réseaux mobiles belges (itinérance entrante) ont augmenté pour atteindre 96 millions d'euros suite à l'augmentation du volume de 333,7 millions de minutes à 339,7 millions de minutes. Une partie de ces revenus, notamment les revenus générés par les appels en itinérance UE/EEE, est mise sous pression suite à l'intervention de l'Europe au niveau des communications d'itinérance au sein de l'UE/EEE. (voir point 4: Itinérance UE/EEE).

Figure 1.45: Revenus de gros concernant l'itinérance entrante voix



Source: Opérateurs (IBPT)

3.2.4. Revenus générés par le trafic vocal entrant sur le réseau mobile

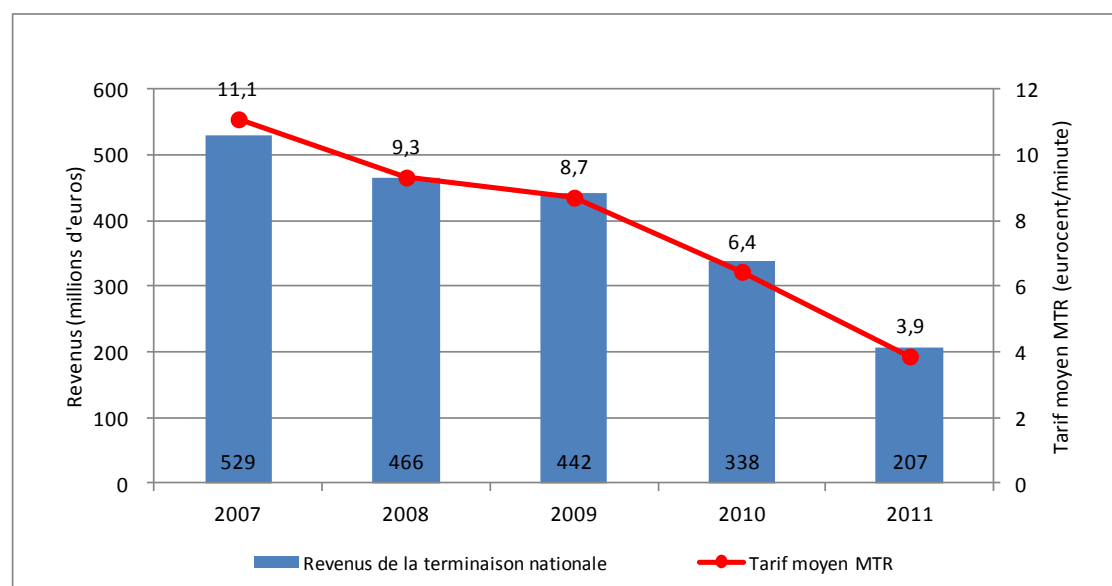
La décision de l'IBPT du 29 juin 2010 impose pour la période août 2010 - 1er janvier 2013 une diminution des tarifs de terminaison d'appel mobile au moyen d'un glide path. A cet effet, les tarifs sont déterminés sur la base d'une méthodologie de coûts LRIC pure²⁸ afin de tenir compte de la recommandation européenne pour le traitement réglementaire des tarifs de terminaison d'appel fixe et mobile²⁹. Le 1er janvier 2011, la seconde phase a été réalisée.

Figure 1.46: Tarifs de terminaison d'appel mobile nominale réglementés (en eurocents/minute)

	Avant le 1/8/2010	1/8/2010	1/1/2011	1/1/2012	1/1/2013
Belgacom	7,30	4,52	3,83	2,46	1,08
Mobistar	9,02	4,94	4,17	2,62	1,08
KPN Group Belgium	11,43	5,68	4,76	2,92	1,08

En 2011, la diminution des tarifs de terminaison d'appel vocal mobile a un impact de 130 millions d'euros sur les revenus générés par la terminaison d'appel nationale. Le tarif réel moyen de terminaison d'appel vocal³⁰ mobile nationale enregistre une baisse et passe de 6,4 eurocents/minute en 2010 à 3,9 eurocents/minute en 2011.

Figure 1.47: Les revenus de gros générés par la terminaison d'appel mobile nationale



Source: Opérateurs (IBPT)

²⁸ Un modèle LRIC pur est un modèle pour lequel les coûts sont calculés sur la base des coûts incrémentaux futurs à long terme. Il s'agit-là des coûts qui peuvent être évités en ne mettant plus à la disposition de tiers la terminaison d'appel au niveau de gros.

²⁹ Voir <http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=OJ:L:2009:124:0067:0074:FR:PDF>

³⁰ Les tarifs réels sont les tarifs nominaux corrigés de l'inflation.

3.2.5. ARPU voix mobile

En 2011, un abonné vocal mobile actif³¹ d'un opérateur de réseau mobile belge a dépensé en moyenne 14,52 euros par mois.

³¹ On parle d'utilisateur « actif » lorsqu'un appel a été effectué ou reçu au cours des trois derniers mois.

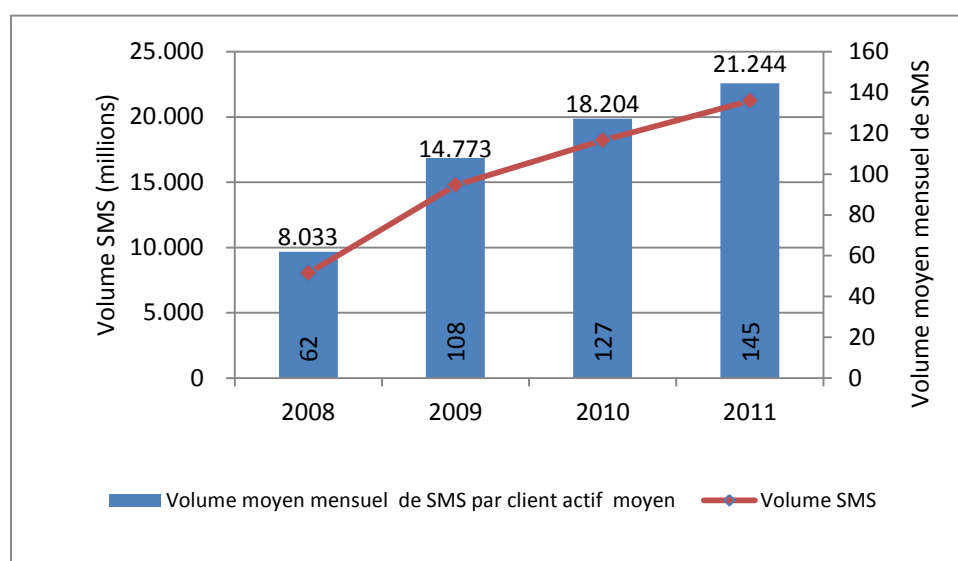
3.3. SMS

3.3.1. Volume SMS

Le nombre total de messages SMS envoyés par les utilisateurs mobiles s'élevait en 2011 à 21,24 milliards, soit 17% de plus qu'en 2010. Par abonné mobile actif moyen (abonnés MVNO inclus), 145 messages SMS ont été envoyés chaque mois.

Cette croissance annuelle diminue en comparaison des années 2009 (+84%) et 2010 (+23%). Cela peut s'expliquer par la substitution progressive des SMS par des données suite au succès grandissant des communications via les réseaux sociaux sur ordinateur, tablette tactile ou smartphone.

Figure 1.48: Volume SMS



Source: Opérateurs (IBPT)

3.3.2. Revenus SMS

Les revenus nets générés par les SMS (SMS itinérants de détail compris) enregistrent pour la première fois une diminution. Avec un chiffre d'affaires de 422,46 millions d'euros, ils enregistrent une diminution de 4,7% par rapport à 2010 (443,23 millions d'euros).

Le prix moyen par SMS a baissé de 2,4 eurocents en 2010 à 2 eurocents en 2011.

3.3.3. ARPU SMS

L'ARPU SMS moyen par abonné vocal mobile actif des trois opérateurs de réseau mobile belges est de 3,27 euros par mois en 2011.

3.4. Trafic de données mobile (SMS non compris)

3.4.1. Volume

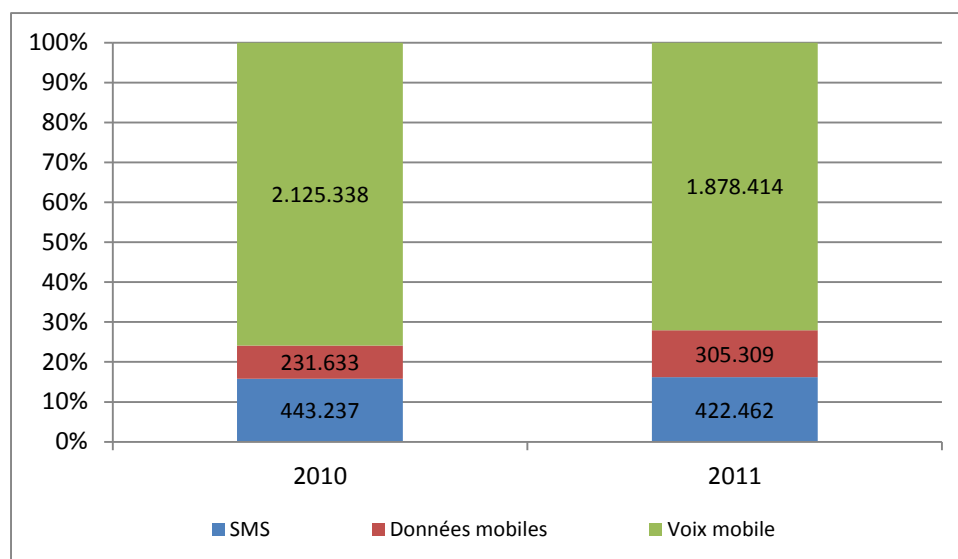
Selon une enquête de Semetis³², le trafic sur les sites Internet provenant d'appareils mobiles labélisés tels que des tablettes tactiles et des smartphones a triplé en Belgique entre janvier 2011 et décembre 2011.

Début 2011, le trafic mobile représentait 1% du trafic total vers les sites Internet. En décembre 2011, nous avons dépassé la barre des 3%.

3.4.2. Revenus

Les revenus de détail nets générés par les services de données mobiles ont augmenté de 32% pour atteindre 305,31 millions d'euros. Ce qui fait augmenter leur part dans le chiffre d'affaires mobile des trois opérateurs de réseau mobile de 6 à 8%.

Figure 1.49: Constitution du chiffre d'affaires de détail mobile net (en milliers d'euros) par type de service mobile



Source: Opérateurs (IBPT)

³² Semetis schématise l'évolution de l'Internet mobile sur la base des rapports mobiles de Google Analytics, un programme statistique permettant de contrôler les données relatives à l'utilisation de sites Internet.

<http://www.semetis.com/en/Publications/Internet-Mobile-in-Belgium-in-2011.html>

3.4.3. ARPU des données mobiles

L'ARPU des données mobiles³³ (7,44 euros par mois) se situe en 2011 entre l'ARPU des SMS (3,27 euros par mois) et l'ARPU voix (14,52 euros/mois).

³³ L'ARPU des données mobiles est égal aux revenus générés par les données mobiles (SMS non compris) des trois opérateurs de réseau mobile belges (MVNO non compris) divisés par le nombre d'utilisateurs de données mobiles actifs fin 2011 (2G + 3 G).

Les critères d'activité appliqués correspondent aux critères appliqués par la Commission européenne: -accès aux données mobiles via un abonnement mobile standard (il s'agit d'un abonnement voix pour lequel l'accès est également fourni via l'Internet sans que cette facilité ne soit achetée séparément): connexion Internet au cours de 90 derniers jours.

- abonnements de données mobiles: la facilité prepaid nécessite une utilisation active au cours des trois derniers mois; un abonnement avec une indemnité récurrente est toujours considéré comme actif.

-abonnements de données mobiles qui sont achetés séparément du service vocal: la facilité prepaid nécessite une utilisation active au cours des trois derniers mois; un abonnement avec une indemnité récurrente est toujours considéré comme actif.

4. Itinérance UE/EEE³⁴

4.1. Régulation

La régulation de 2007 en matière d'itinérance européenne a pour but de garantir que les consommateurs qui voyagent au sein de l'UE ne paient pas de tarifs exorbitants pour effectuer des communications téléphoniques mobiles. En 2009, la régulation a été étendue aux services SMS et de données. Etant donné que la régulation actuelle en matière d'itinérance II arrive à échéance le 30 juin 2012, la CE a publié en juillet 2011 une proposition de révision de celle-ci (Règlement sur l'itinérance III) Le 27 mars 2012, un compromis a été atteint à ce sujet entre le Parlement européen et le Conseil européen. Le 30 mai 2012 le règlement a été adopté par le Conseil européen, après le vote au Parlement européen le 10 mai 2012.

Le nouvel accord contient un prix plafond jusqu'en 2014. A partir de juillet 2012, les tarifs d'itinérance maximums pour effectuer un appel diminuent et sont ramenés de 0,35 euros à la minute à 0,29 euros, avec de nouvelles limitations à 0,24 euros en 2013 et 0,19 euros en 2014. Pour recevoir des appels, le tarif d'itinérance s'élève à compter de juillet à 8 eurocents, avec de nouvelles diminutions jusqu'à 7 cents en 2013 et 5 cents en 2014.

Pour les SMS, les tarifs maximum sont ramenés de 11 cents à 9 cents, jusqu'à 8 cents en 2013 et 6 cents en 2014. Pour la première fois, il y aura également un tarif de détail maximum pour l'Internet mobile. A dater de juillet 2012, les internautes ne devront pas déboursier plus de 0,7 euros par mégaoctets et ce tarif diminue d'ici 2014 à 0,20 euros par mégaoctets.

Figure 1.50: prix plafond Règlement sur l'itinérance III

Prix plafond de détail	1-7-2011	1-7-2012	1-7-2013	1-7-2014
Communications sortantes (EUR/min)	0,35	0,29	0,24	0,19
Communications entrantes (EUR/min)	0,11	0,08	0,07	0,05
SMS (EUR/SMS)	0,11	0,09	0,08	0,06
Données (EUR/MO)		0,70	0,45	0,20
Prix plafond de gros				
Voix	0,18	0,14	0,10	0,05
SMS	0,04	0,03	0,02	0,02
Données	0,50	0,25	0,15	0,05

La proposition formule en outre deux mesures structurelles. A compter du 1er juillet 2012, les MVNO et revendeurs auront un accès de gros aux réseaux mobiles à des prix régulés. Ils peuvent ainsi développer leurs propres tarifs d'itinérance. A compter de juillet 2014, les utilisateurs finals auront également la possibilité de choisir un autre opérateur pour l'itinérance que le transporteur national, en conservant leur numéro mobile.

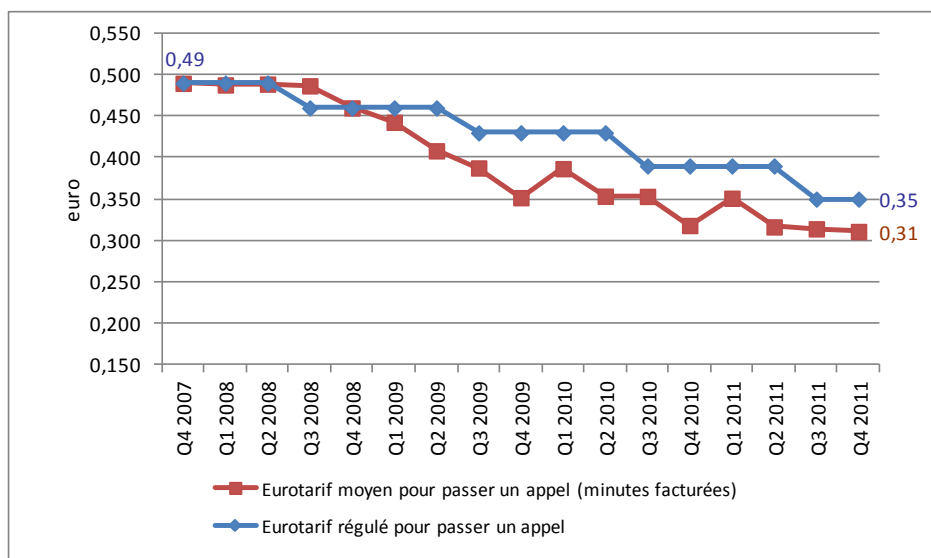
³⁴ L'itinérance UE/EEE) porte sur:

- les appels effectués par un client si le départ et la terminaison de ces appels a lieu au sein de l'UE/EEE
- les appels reçus par un client d'itinérance si la terminaison de ceux-ci a lieu au sein de l'UE/EEE, indépendamment de l'endroit de leur départ.

4.2. Développement des tarifs d'itinérance moyens

L'impact de la régulation sur les tarifs d'itinérance moyens pour les communications vocales des opérateurs de réseau mobile belges est significatif. Les prix de détail moyens régulés pour les appels vocaux sortant en itinérance au sein de la Communauté européenne ont chuté en Belgique de 32% en moyenne depuis le quatrième trimestre de 2007.

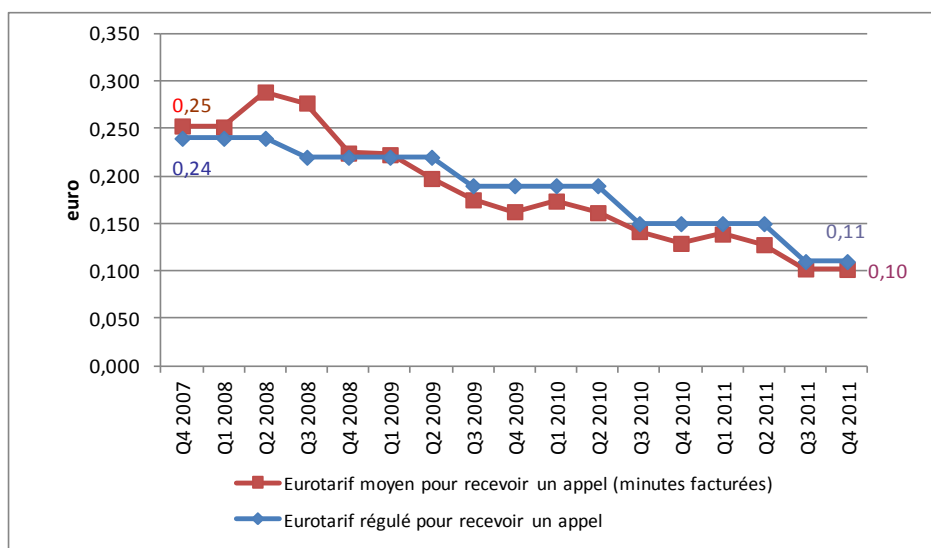
Figure 1.51: Eurotarif³⁵ pour passer un appel vocal (EUR/minute)



Source: Opérateurs (IBPT)

Pour recevoir un appel vocal en itinérance, le prix de détail régulé a diminué en moyenne de 60% pour passer de 0,25 EUR/minute à 0,10 EUR/minute.

Figure 1.52: Eurotarif pour recevoir un appel vocal (EUR/minute)



Source: Opérateurs (IBPT)

Le prix de détail moyen régulé pour les SMS a baissé de 69% depuis l'introduction de la réglementation en juillet 2009 (de 0,32 à 0,10 EUR/SMS)

³⁵ L'Eurotarif est le tarif qui est facturé pour la fourniture d'une communication en itinérance régulée.

Les prix moyens d'itinérance de gros pour les communications vocales EU/EEE « non group »³⁶ (0,177 EUR/minute), SMS et données se situent au quatrième trimestre de 2011 en-dessous des plafonds tarifaires respectifs de 0,18 EUR/minute (voix), 0,4 EUR/SMS et 0,5 EUR par MO trafic de données.

4.3. Volume des services d'itinérance UE/EEE

Une croissance continue des volumes de services d'itinérance UE/EEE est observable. En 2011, la croissance la plus forte peut être attribuée au trafic de données = +59% en 2011. La croissance du volume de SMS UE/EEE envoyés est plus faible (15%). Le trafic vocal sortant en itinérance de détail UE/EEE enregistre la croissance la plus faible avec 3%.

Figure 1.53: Evolution du volume des services d'itinérance UE/EEE

Service d'itinérance	Unité	2008	2009	2010	2011
Itinérance de détail Appels vocaux sortants	Million de minutes	240,15	257,80	263,02	271,28
différence en %			+7%	+2%	+3%
SMS en itinérance de détail	Million de messages SMS	146,01	194,12	223,5	257,95
différence en %			+33%	+15%	+15%
Données en itinérance de détail	Mille MO	9.274,93	13.882,35	17.172,78	27.349,55
différence en %			+50%	+24%	+59%

Source : Opérateurs (IBPT)

³⁶ Les volumes « Group » se rapportent au trafic entre des entités au sein du même groupe, le groupe étant entièrement propriétaire ou propriétaire majoritaire de ces entités.

Abréviations utilisées

CPS	Carrier preselection service (service de présélection du transporteur)
DSL	Digital subscriber line Le DSL est une technique de communication de données qui permet d'atteindre un débit de données relativement élevé via une liaison de fil de cuivre. Plusieurs solutions DSL existent, comme l'ADSL, le SDSL et la variante la plus récente le VDSL2.
CE	Commission européenne
EEE	Espace économique européen
FWA	Fixed Wireless Access La technologie sans fil remplace le cuivre pour relier les clients au réseau large bande.
FTTH	Fibre to the home – Fibre optique jusqu'au domicile
HSDPA	High-speed downlink packet access Le High Speed Packet Access est une technologie appliquée au sein de l'UMTS afin d'atteindre des débits supérieurs et des temps de réaction brefs. Il existe une variante du HSPA pour le downlink (HSDPA) ainsi qu'une variante pour l'uplink (HSUPA).
ICT/TIC	Information and communications technology/Technologies de l'information et de la communication
ISDN	Integrated services digital network
ISDN-BA	Integrated services digital network – basic access
ISDN-PRA	Integrated services digital network – primary access
ISP	Internet service provider (fournisseur d'accès à Internet)
ISPA	Internet service providers association of Belgium
MVNO	Mobile Virtual Network Operator Le concept de MVNO implique que ces opérateurs offrent leurs propres services mobiles via le réseau d'un opérateur de réseau mobile existant.
MO	Mégaoctet
NGA	Next generation access. Réseaux d'accès câblés composés entièrement ou partiellement d'éléments optiques capables de fournir des services d'accès large bande présentant de meilleures caractéristiques (comme un débit supérieur) en comparaison des services fournis par des réseaux de cuivre déjà

existants. Généralement, les NGA sont le résultat d'une amélioration d'un réseau d'accès cuivre ou coaxial déjà existant.

PSTN	Public services telephone network
SMS	Short message service
L'UMTS	Universal Mobile Telecommunications System, une troisième génération de technologie de téléphonie mobile.
WIMAX	Worldwide Interoperability for Microwave Access Le Wimax est une norme pour les réseaux large bande sans fil d'une portée moyenne (théoriquement 50 km).
VOB	Voice over broadband